

RAPPORT FINANCIER

2013

CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE



VAL DE FRANCE

Le bon sens a de l'avenir 



Sommaire

RAPPORT DE GESTION	4
> RAPPORT D'ACTIVITE	5
> RAPPORT FINANCIER.....	8
COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013	54
RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 Mars 2014	107
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	111
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	113
COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013	118
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	216

RAPPORT DE GESTION

> RAPPORT D'ACTIVITE

1. Contexte économique et financier 2013

L'année 2013 sera retenue comme une année de normalisation sur les marchés financiers, dans laquelle le redressement économique et la performance des actifs risqués marqueront le succès des mesures sans précédent mises en œuvre en réponse aux chocs de 2008 et 2011.

Par ailleurs une nouvelle géographie de la croissance mondiale est apparue, caractérisée par une plus grande vigueur de l'économie américaine, la sortie de récession de la zone euro, un certain retour en grâce du Japon et, à l'inverse, par de plus grands doutes sur la Chine et, par contrecoup, sur l'univers des pays émergents (Inde, Russie, Brésil, Turquie).

Après un net ralentissement initié mi-2011, la croissance mondiale a redémarré en deuxième partie d'année 2013 mais de façon très modeste. Elle a progressé de 2,6% en moyenne en 2013, à un rythme plus faible que celui enregistré en 2012 (3,0%) mais avec un profil plus favorable. L'année se termine avec des acquis statistiques pour 2014 beaucoup plus positifs que l'année dernière, notamment dans les pays développés

En Europe, 2013 aura été une année de mise en œuvre réussie des politiques communes de lutte contre la crise : les pays sous assistance financière ont rempli leur programme, avec quelques difficultés politiques au Portugal. L'Irlande a achevé le sien et a pu retourner sur les marchés. La détente des spreads périphériques, initiée en 2012 par l'annonce des OMT par la BCE, s'est largement poursuivie en 2013.

L'union bancaire aura été une avancée institutionnelle importante comprenant : l'adoption de la BCE comme superviseur commun ; la mise en place de règles de résolution, impliquant la contribution des créanciers même senior ; l'institution d'une autorité de résolution contrôlée par les institutions et les états participants... d'un processus en cours de construction de la zone Euro.

Aux Etats-Unis, l'activité s'est redressée avec une croissance allant jusqu'à 4,1% au T3 en rythme annualisé. Les moteurs de la croissance américaine sont la reprise du marché de l'immobilier, soutenu par la politique monétaire américaine, la consommation des ménages (avec un niveau élevé de la confiance) et l'investissement des entreprises.

La fin d'année a été marquée par la décision de la Fed de sortir progressivement de sa politique non-conventionnelle, en réduisant le rythme de ses achats d'actifs. Initialement annoncée en mai, cette décision a créé des tensions sur les taux souverains et les primes de risque et a pesé lourdement sur les marchés financiers.

Après avoir été repoussée jusqu'en décembre, les marchés ont pu intégrer cette nouvelle donne monétaire et l'annonce du début effectif du « tapering » n'a pas provoqué de remous particuliers.

2. L'activité de la Caisse Régionale Val de France

Dans le domaine de la collecte de ressources, l'activité fut en croissance de 0,2%. Avec comme évènements marquants, un niveau de Dépôts à vue supérieur à 2012 de 2,7%, une régression de la collecte rémunérée à -22% provenant de la gamme de Dépôts à Terme de la Caisse Régionale (après avoir connu une hausse de 20% en 2012) et un accroissement de l'épargne bancaire à +2,1% sous l'impulsion du LDD et du livret A qui malgré la baisse du taux de rémunération de 50bp cette année reste le produit d'épargne favori des français et des clients de la Caisse Régionale Val de France. L'épargne dite « tierce » progresse quant à elle de 2,4% grâce à l'attractivité de l'assurance-vie.

L'activité crédit est inférieure à l'exercice précédent avec une évolution d'encours à -1,3%, dans un contexte de taux de crédit bas qui a généré de fortes volumétries de réaménagements de prêts. Toutefois, la distribution de nouveaux prêts progresse de 6,5% en comparaison à 2012 à 1,05 Milliard de réalisations. Qu'il s'agisse des activités traditionnelles que sont collecte et crédits ou de diversification, telles les assurances des biens et personnes, la Caisse Régionale poursuit l'enrichissement de ses gammes de façon à proposer à sa clientèle des produits et services indispensables au quotidien dans un contexte chahuté.

En 2013, la **collecte nette annuelle** est de +22 millions d'€ contre +300 millions d'€ en 2012 et génère globalement un accroissement d'encours de 0,2% et +1,1% en collecte globale intégrant les obligations en valeur de marché.

L'encours de dépôts à vue progresse de 2,7% au 31-12-2013, avec une moyenne annuelle des encours en solde moyen journalier en progression de 4,8%. La collecte monétaire rémunérée décroît par rapport au 31-12-2012 de 190 millions d'€ après une forte croissance en 2012 sous l'impulsion de l'accroissement des taux et de l'élargissement de la gamme des Dépôts à Terme.

Les encours d'épargne traditionnelle progressent de +2,1% ; les comptes et plans d'épargne logement progressent de 2,4%, les livrets quant à eux évoluent à la hausse pour 100 millions soit +5,4%, avec notamment les Livrets A et LDD.

L'encours de collecte tierce évolue également de +2,4%, soit une hausse de cette collecte de 81 millions d'€ contre une hausse de 16 millions € en 2012. Les évolutions boursières (bien que haussières, CAC +18%) ont engendré une baisse de la ligne d'encours SICAV et FCP de -5,4% en fin d'année, baisse toutefois plus mesurée qu'en 2012 (-35 millions). Les encours d'assurance-vie de la gamme Prédica (+3,5%) et de la BGPI (+12%) connaissent une évolution plus conséquente qu'à l'exercice précédent.

La production de crédits à moyen et long terme en 2013 est supérieure de 6,5% à celle de 2012. Les réalisations de l'année s'élèvent à 1,05 milliard d'€ soit 64,6 millions d'€ de plus que l'année précédente. Le financement de l'habitat avec 487 millions d'€ progresse de +7,2% et représente 46% de la production totale de crédits contre 45,6% en 2012. La production de crédits à la consommation est en repli de -22,8% en comparaison à 2012 avec 97 millions d'€ et représentent 9% de la production totale de crédits.

L'accompagnement des projets d'investissement est supérieur de 14% en comparaison à l'exercice 2012 à 473 millions d'€ (contre 415 millions d'€ en 2012) et représente 44,7% des nouveaux crédits avec des rythmes d'évolution assez différenciés selon les marchés auxquels ils s'adressent. Les financements consentis à l'agriculture et aux professionnels représentent 20,8% des financements, l'évolution sur le marché de l'agriculture est de +10,8% et de -21% pour les financements aux professionnels. Les crédits d'investissement aux entreprises enregistrent quant à eux une hausse de +49,4% et représentent 15% des financements de la Caisse Régionale; les financements aux collectivités enregistrent une progression de +5%.

En 2013, la dynamique commerciale de Crédit Agricole Val de France continue à être impulsée par le « second souffle » de son projet d'entreprise avec le leitmotiv : « Rencontrer nos clients pour les connaître, les reconnaître et répondre à leurs nombreuses attentes en matière d'accompagnement dans la durée ». Ainsi, 180 000 clients différents ont été contactés et rencontrés, soit 12% de plus qu'en 2012.

Les performances en terme de conquête sont identiques à 2012.

Sur notre second métier de l'assurance, nous poursuivons une croissance régulière avec un chiffre d'affaires en progression de 3,75% sur les domaines d'assurances para-bancaires, dommages, prévoyance, décès et invalidité.

Le nombre de connexions de nos clients au site Internet de la Caisse Régionale progressent très légèrement en restant de l'ordre de 1,3 million de connexions par mois.

Le Crédit Agricole Val de France est une entreprise régionale engagée dans le développement durable de son territoire. Dans le cadre de notre politique mutualiste, la structure « Passerelle » qui a été créée en 2004, et dont l'objectif est de permettre aux personnes fragilisées par des accidents de la vie (perte d'emploi, divorce, décès, maladie, jeunes sans soutien familial...) de bénéficier d'une assistance du Crédit Agricole Val de France, a encore développé son activité en 2013. Ainsi, c'est maintenant 2 340 clients qui ont déjà bénéficié de cet accompagnement ; ce dispositif est renforcé depuis début 2011 par l'Association Passerelle Val de France, composée exclusivement de bénévoles et dédiée à l'accompagnement dans la durée de nos clients bénéficiaires du service Passerelle, notamment en termes d'aide budgétaire et administrative. En 2013, le Crédit Agricole Val de France a également développé le micro-crédit social sur l'ensemble de son territoire.

Le Crédit Agricole Val de France accompagne les initiatives locales : grâce à nos 637 administrateurs et nos 57 caisses locales, nous participons à l'animation de notre territoire en soutenant financièrement ou matériellement des associations qui œuvrent dans divers domaines : économique, culture, sport, éducation, solidarité, patrimoine, humanitaire, ... (Ex : district de foot, UNSS, comité départemental de cyclisme, journées du patrimoine, rendez-vous de la créativité et reprise d'entreprises, comices agricoles, congrès des maires, AFDI, et de nombreuses associations locales). Au global, c'est près de 500 000 € que le Crédit Agricole Val de France a ainsi injecté sur nos deux départements.

Par ailleurs en 2013, nous avons poursuivi le développement de notre carte sociétaire. A la fin de l'année, 48 000 cartes sociétaires étaient actives, ce qui a permis d'alimenter notre Fonds de Développement aux Initiales Locales (FDIL) à hauteur de quasiment 200 000 € (le Crédit Agricole Val de France verse 0,01 € sur ce fonds à chaque fois qu'un sociétaire utilise sa carte sociétaire (retraits, paiements)). Ces fonds sont dédiés au soutien d'actions de solidarité sur nos deux départements (ex : les banques alimentaires, la ligue contre le cancer, l'Association Nos Anges, ...), ainsi qu'au développement des initiatives locales sur notre territoire. A ce titre, le concours « Les Tremplins du Crédit Agricole Val de France » a été reconduit en 2013, afin de récompenser les plus belles initiatives locales sur les deux départements. Toutes ces initiatives locales, ainsi que les actions mutualistes réalisées localement, le plus souvent mises en œuvre par les Caisse Locales, sont mises en lumière sur notre site dédié à notre différence mutualiste : www.territoiresetsolidarites.fr .

Outre les actions en faveur du Développement Durable engagées par le passé (recyclage de papier, d'encre, de piles, covoiturage, bilan carbone,...), le Crédit Agricole Val de France a entrepris la rénovation de ses deux sites administratifs, renforçant ainsi sa volonté d'attachement sur le territoire mais aussi dans une optique de poursuivre l'implantation d'édifices à Haute Qualité Environnementale.

Evènements significatifs de l'exercice :

Néant

> RAPPORT FINANCIER

3. Les Comptes Sociaux 2013 de la Caisse Régionale

Les comptes de la Caisse Régionale au 31 décembre 2013, leader bancaire de la place, reflètent la proximité vis-à-vis de sa clientèle malgré de nouveaux investissements impactant l'évolution de ses charges et un coût du risque qui est en hausse significative cette année.

Le produit net bancaire progresse de +1,6%, en regard de charges de fonctionnement nettes qui diminuent de -1,4%. Il en résulte une hausse du résultat brut d'exploitation de +5,4% à 114,13 millions d'€.

La gestion du risque génère une dotation nette de provisions de -9,7 millions d'€ contre -7,7 millions d'€ en 2012.

La Caisse Régionale dégage un résultat net après impôt de 63,3 millions d'€, soit -0,7%.

Examinons plus en détail les comptes de la Caisse Régionale arrêtés à fin 2013.

3.1. Bilan au 31/12/2013

Le total du bilan est de 7,77 milliards d'€, en quasi-stabilité -0,1 %.

ACTIF	2013	2012	%
Interbancaire & Groupe	650,4	642,0	1,3%
Créances sur la clientèle	5 923,9	6 001,0	-1,3%
dont dépréciation	-87,3	-85,0	2,6%
Emplois de fonds propres	1 045,3	974,5	7,3%
Divers	154,9	168,7	-8,2%
TOTAL	7 774,5	7 786,2	-0,1%

PASSIF	2013	2012	%
Interbancaire & Groupe	4 188,4	4 010,2	4,4%
dont avances	3 243,2	3 091,4	4,9%
Collecte monétaire	2 231,9	2 383,4	-6,4%
Provisions	86,0	81,8	5,2%
Fonds propres yc FRBG/Dettes Sub	1 057,0	1 087,3	-2,8%
Divers	148,0	159,8	-7,4%
Bénéfice de l'exercice	63,3	63,7	-0,7%
TOTAL	7 774,5	7 786,2	-0,1%

3.1.1. ACTIF

1. Les Opérations Interbancaires et Groupe s'élèvent à 650,4 millions d'€ et représentent principalement des excédents de trésorerie ; elles augmentent de 1,3% soit +8,4 millions d'€ par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des Placements en titres d'investissement +30,2 millions d'€. Par ailleurs, diminution pour -5,8 millions d'€ de tombées d'échéances en Placement Monétaires conjugué à -13,3 millions d'€ sur les Autres Dépôts, dont -15,4 millions d'€ sur le Compte Carré Bleu à CASA.

2. Les Créances sur la Clientèle, nettes de dépréciation sur Créances Douteuses et Litigieuses, enregistrent 5,9 milliards d'€ en régression de -1,3%, sous l'effet des Crédits Globaux d'Exploitation en sensible diminution -110,7 millions d'€ soit -57,3%, et représentent 76% des Emplois de la Caisse Régionale. A noter que le total des Créances Douteuses et Litigieuses est en augmentation de 10,2 millions d'€ à 146,6 millions d'€ et représente 2,44 % des Encours Globaux de Crédits.

3. Les Emplois de Fonds Propres atteignent 1 milliard d'€, en progression de 7,3% soit +70,8 millions d'€, provenant à la fois de +20,1 millions d'€ d'acquisitions en Participations (dont 15 millions d'€ VDF INVESTISSEMENT LA FONCIERE et 2,7 millions d'€ SACAM IMMOBILIER) tandis qu'on enregistre -2,2 millions d'€ de dotations nettes partagées entre -0,7 million d'€ /SACAM International, -0,6 millions d'€ /VDF Expansion. Concernant les Titres de Placement, augmentation du portefeuille de la CR pour 40,6 millions d'€ (malgré 2,1 millions d'externalisations de plus et moins values latentes) et faible dotation 0,01 million d'€. Enfin, il a été réalisé pour 19,9 millions d'€ d'Investissements (dont 15,3 millions d'€ de rénovation des sites) contre 13,4 millions d'€ en 2012 et des Amortissements qui s'élèvent à 7,4 millions d'€, en légère progression +0,1 million d'€ comparé à 2012.

4. Les Comptes Divers s'élèvent à 154,9 millions d'€ et diminuent de -8,2% ; ils sont constitués par les encaissements en cours auprès des tiers.

3.1.2. PASSIF

1. Les Opérations Interbancaires et Internes au Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 4,2 milliards d'€ et progressent de 178,3 millions d'€ par rapport à 2012. Ces Ressources représentent pour 77% les Avances de Crédit Agricole SA, soit 50 % des prêts à moyen et long terme réalisés sur Avances Traditionnelles avant le 1er janvier 2004 (81 millions d'€), qui s'amortissent, auxquelles s'ajoutent les Avances Globales et Spécifiques (SFEF : Soutien Financier à l'Economie Française [45 millions d'€ idem 12/2012, fin en 2014], Covered Bond et CRH) pour 1,42 milliard d'€, en augmentation de +107 millions d'€ et les avances miroir pour 1,74 million d'€, en accroissement de +79 millions d'€ compte tenu d'un second relèvement de plafond au 01/01/2013 de 3.825 € sur le Livret A. Les encours d'Emprunts en Blanc auprès de Crédit Agricole s.a diminuent en fin d'année de -95 millions d'€ avec un encours de 770 millions d'€. Cette rubrique intègre également, depuis 05/2013, les DAT des Caisses Locales pour 112,2 millions d'€, suite à la modification du régime fiscal des Caisses Locales en remplacement des Comptes Courants Bloqués des Caisses Locales.

2. La Collecte Monétaire conservée, sous la forme de Dépôts à Vue et Dépôts à Terme de nos clients, soit 2,2 milliards d'€, est en diminution de -6,4% au 31 décembre 2013. Les Dépôts à Vue, y compris associés aux PEA, progressent de +3% à fin 2013 contrairement à la Collecte Rémunérée, en sensible diminution de -196 millions d'€, soit -21,9% provenant principalement de -179 millions d'€ d'échéances de DAT Vert conjuguée à la baisse de CAT Carré Bleu pour 15,4 millions d'€ ainsi que l'encours Livret d'Epargne Fidélité pour -22 millions d'€, dont la commercialisation est arrêtée depuis le 08/10/2013 et remplacée par le Livret Sociétaire Crédit Agricole S.A.

3. Les provisions, d'un montant de 86 millions d'€, progressent de +5,2% par rapport à l'exercice précédent soit : provisions de 6,2 millions d'€ au titre de la collecte épargne logement (dotation nette de 1,4 million d'€), 12,5 millions d'€ en risques opérationnels et divers (3,9 millions de dotation nette dont 0,5 million d'€ de reprise de risques opérationnels et 1,5 million d'€ de dotation au titre des DAT à taux progressif), provisions pour couverture de risques filières de 32,5 millions d'€ (reprise nette de 4,2 millions d'€) et 34,8 millions d'€ en provisions collectives (dotation nette de 3,1 millions d'€).

4. Les Fonds Propres s'élèvent à 1,1 milliard d'€, avant incorporation du résultat conservé, et diminuent de -2,8% soit -30,3 millions d'€. La mise en réserves du résultat conservé 2012 augmente le niveau des Fonds Propres de 57,1 millions d'€, tandis que les Comptes Courants Bloqués des Caisses Locales ont été clôturés en 05/2013 pour 85,3 millions d'€ et souscrits en DAT Caisses Locales.

5. Les Comptes de Tiers et Divers, soit 148 millions d'€, représentent les écritures de régularisation et instances envers les tiers, et sont en baisse de 11,9 millions d'€ par rapport à 2012.

6. Enfin, le Résultat Net de l'exercice s'élève à 63,3 millions d'€ et régresse de -0,7%.

Répartition du Capital Social : cf. note de l'annexe aux comptes sociaux.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et «conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des Fonds Propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

1. les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
2. les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
3. les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation: (*information extra-comptable non auditée par les Commissaires aux Comptes*)

en K €	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base	922 294	856 597
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Valeur de mise en équivalence	0	0
Total des Fonds propres prudentiels	922 294	856 597

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de solvabilité CRD de 8% minimum.

En 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu à ces exigences réglementaires.

3.2. Les engagements hors bilan

Les engagements reçus pour 2 257 millions d'€ sont essentiellement des garanties de sociétés tierces (caution) pour des crédits consentis par la Caisse Régionale; la CAMCA cautionne 1 577 millions d'€ soit -1% par rapport à 2012.

Les engagements donnés pour 1 334 millions d'€, concernent les autorisations de crédits (OC) confirmées pour 607 millions d'€ soit -26% par rapport à 2012 et les autres engagements par signature donnés à la clientèle pour 232 millions d'€ dont 139 millions d'€ de crédits accordés non réalisés soit -6% par rapport à 2012. Depuis 2011, est comptabilisée la garantie Switch CCI/CCA envers CA.S.A pour 312,8 Millions d'€ et s'est accrue en 2013 d'un engagement de liquidité de 36M€.

Nous avons également un engagement de liquidité vis-à-vis de CA Home Loans pour un montant de 47 millions d'€ afin de garantir la notation AAA de ce véhicule d'émission.

3.3. Le compte de résultat 2013

LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'€)

	2013	2012	Variation
intérêts et produits assimilés	256 980	264 479	-2,8%
intérêts et charges assimilés	-110 900	-127 715	-13,2%
revenus des titres à revenu variable	2 901	3 342	-13,2%
<u>Produits nets d'intérêts+revenus assimilés</u>	<u>148 981</u>	<u>140 106</u>	<u>6,3%</u>
commissions produits	114 654	118 148	-3,0%
commissions charges	-15 495	-19 799	-21,7%
<u>Produits nets de commissions</u>	<u>99 159</u>	<u>98 349</u>	<u>0,8%</u>
autres produits d'exploitation bancaire	1 470	1 365	7,7%
autres charges d'exploitation bancaire	-2 450	-1 390	76,3%
<u>Autres produits nets</u>	<u>-980</u>	<u>-25</u>	<u>3820,0%</u>
gain ou perte s/op du ptf de négociation	-115	102	-212,7%
gain ou perte s/op du ptf placement et ass	2 402	7 023	-65,8%
<u>Produits nets sur opérations financières</u>	<u>2 287</u>	<u>7 125</u>	<u>-67,9%</u>
P.N.B.	249 447	245 555	1,6%
Frais de personnel	-78 860	-80 082	-1,5%
Autres frais administratifs	-49 048	-49 908	-1,7%
Dotations aux amortissements	-7 408	-7 277	1,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	114 131	108 288	5,4%
Coût risque crédits + litiges	-9 712	-7 740	25,5%
Résultat net sur actifs immobilisés	-2 275	-2 496	-8,8%
RESULTAT COURANT	102 144	98 052	4,2%
Dotations nettes FRBG & provisions. réglementées	666	163	308,7%
Résultat exceptionnel	0	0	NS
Charge fiscale	-39 503	-34 490	14,5%
RESULTAT NET	63 307	63 725	-0,7%

3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'élève à 249,4 millions d'€, en progression de +1,6% soit +3,9 millions d'€ par rapport à 2012, avec pour principales composantes :

1. La marge constituée des produits nets d'intérêts et revenus assimilés : 149 millions d'€ augmente de 6,3%, soit +8,9 millions d'€. Ceci provient :

→ D'une augmentation de la marge sur opérations avec la clientèle pour 4M€ : provenant de la baisse des taux générant -7,3 millions d'€ d'intérêts liés aux Crédits à la clientèle compensée par une importante volumétrie des Indemnités de Remboursements Anticipés et de réaménagements de prêts en 2013 pour +7,6 millions d'€, baisse des charges de CAT 6,7 millions d'€ tandis qu'en nette provision Epargne Logement on enregistre -4,4 millions d'€,

→ D'une diminution des charges nettes d'intérêts sur opérations internes avec le Crédit Agricole de 8,8 millions d'€ : refinancement moins cher des Avances Globales et Miroir, Emprunts en Blanc amoindri par les nouvelles charges des DAT Caisses Locales pour 2,3 millions d'€,

→ D'une progression de 0,9 million d'€ des intérêts d'Obligations et Titres à revenu fixe

→ D'une baisse des produits nets de macro-couverture pour -4,6 millions d'€

→ Et enfin -0,4 million d'€ de dividendes des titres à revenu variable.

2. Les produits nets de commissions progressent de 0,8 % à 99,2 millions d'€, soit +0,8 million d'€ ;

→ Augmentation des commissions sur opérations internes au Crédit Agricole de 24,5% soit à +2,2 millions d'€, principalement les charges de commissions de prêts des Caisses Locales en baisse de 2,6 millions d'€, baisse également des charges sur commissions collecte pour 0,7 million d'€, amoindrie par la facture de la liquidité en baisse -0,8 million d'€, qui est un produit pour la Caisse Régionale de 7,7 millions d'€,

→ Progression également des commissions sur opérations avec la clientèle qui atteignent 25,3 millions d'€, +5,2% soit +1,2 million d'€, dont +0,8 million d'€ concerne le fonctionnement des comptes,

→ Baisse de -7% des commissions sur prestations de services financiers à 61,7 millions d'€, soit -4,6 millions d'€ composées par :

- les produits issus des moyens de paiement utilisés par nos clients, en légère augmentation de 0,8% à 15,7 millions d'€
- les produits nets de gestion d'opcvm et de titres, en diminution de -3,2 %,
- les commissions assurance IARD et Sécuricompte, en évolution négative de -8,3%,
- les commissions assurance-vie en quasi-stabilité à -0,5 %,
- et les autres produits et charges nets de services financiers, en régression de 3,6 millions d'€ relative à la CAMCA en 2012 ; par ailleurs, baisse des commissions ADI,

→ Reprise en 2013 de la provision pour 1 million d'€ constituée en 2012 au titre des Risques Opérationnels afférents aux services bancaires et engendrés par la migration informatique.

3. Les autres produits nets d'exploitation diminuent de 0,95 million d'€ et représentent une charge de 0,98 million d'€. Cette rubrique intègre l'offre fidélité assurance pour 0,91 million d'€, en augmentation de 0,36 million d'€ et une dotation en 2013 d'une provision de 0,5 million d'€ pour fraude Cartes.

4. Les produits nets sur opérations financières s'élèvent à 2,3 millions d'€ et sont en diminution de -4,8 millions d'€, correspondant à moins d'externalisations de plus-values latentes sur les titres de placement -3,4 millions d'€, à une dotation nette de 0,01 million d'€ au titre de 2013 contre une reprise nette de dépréciation pour moins-value latente sur les titres de placement de 1,5 million d'€ en 2012 et depuis 06/2013 prise en compte du risque supporté sur les instruments financiers (CVA/DVA) dont l'impact est une charge de 0,186 million d'€.

3.3.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement diminuent de -1,4 % à 135,3 millions d'€.

1. Les frais de personnel qui concentrent 58,3% des charges de l'entreprise régressent de -1,5% à 78,9 millions d'€ (soit -1,2 millions d'€). Les salaires et traitements de personnel diminuent de 1,6% soit -708 milliers d'€, notamment en raison de la diminution des rémunérations fixes de -436 milliers d'€ et des indemnités de départ en retraite en baisse de 248 milliers d'€. Les charges et taxes sur salaires diminuent en parallèle de 241 milliers d'€ incluant un montant de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 1,2 million d'€. L'accord d'intéressement signé en 2013, s'appuie dorénavant sur la note annuelle de satisfaction clients ; aussi en 2013, le retour financier (participation et intéressement) servi est de 8,7 millions d'€ (montant proche de 2012). La variation des provisions relatives aux charges de personnel entre 2012 et 2013 est quant à elle de -0,5 million d'€.

2. Les autres frais administratifs diminuent également de -1,7% à 49,0 millions d'€ ; les impôts et taxes progressent de 0,5 million d'€ notamment en raison d'une augmentation de la CVAE et malgré une diminution du montant de la taxe systémique. Les frais de mission-réception augmentent également de 0,5 million d'€ en particulier suite à l'organisation de la réunion de lancement du nouveau « projet d'entreprise ». Les coûts des GIE informatiques, enregistrent une diminution sensible de -1,6 million d'€ suite à la bascule de l'ensemble des Caisses Régionales du Groupe en 2013. De même, les prestations externes comptabilisées en 2012 pour le projet 'NICE' engendrent une diminution de près d'1 million d'€ en 2013.

3. Les dations aux amortissements augmentent de +1,8% à 7,4 millions d'€ incluant, en 2013, la mise en service de la phase 1 de la reconstruction du site de Blois de la Caisse Régionale.

3.3.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Synthèse d'une progression de 1,6% du produit net bancaire et des charges en diminution de -1,4%, le résultat brut d'exploitation s'améliore de +5,4% à 114,1 millions d'€. Cette évolution engendre une baisse de 1,6 point du coefficient d'exploitation de la Caisse Régionale à 54,3%. Cette évolution permet de confirmer l'amélioration récurrente de productivité de Crédit agricole Val de France illustrée par le gain de presque 15 points de coefficient d'exploitation depuis 1999 (date d'intégration dans le GIE de moyens et prestations informatiques Synergie); gains de productivité destinés à servir nos clients au meilleur rapport qualité - prix du moment.

3.3.4. DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

1. Le risque crédit individuel de la Caisse Régionale génère une dotation nette de dépréciation de 7,9 millions d'€ contre une dotation nette de 5,0 millions d'€ en 2012.

En 2013, les axes majeurs de la politique crédit de Val de France demeurent:

- développer les encours de crédit sur les clients de la zone d'activité de la Caisse Régionale,
- optimiser la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque, par une adaptation permanente aux marchés et en conformité avec les règles prudentielles de Bâle II,
- mettre l'accent sur la vente du crédit et l'équilibre de la relation globale crédit-épargne-services-assurance.

2. Les provisions constitutives du coût du risque autres que crédit individualisé sont en dotation nette de 1,8 million d'€ contre une dotation nette de 2,7 millions d'€ en 2012.

Le coût du risque global se trouve ainsi porté à -9,7 millions d'€ au 31.12.2013 (se référer à la partie description du Risque de crédit 5.1.3).

3. En 2013, des dotations pour dépréciations ont été comptabilisées portant, pour les plus importantes, sur Sacam International (0,7 million d'€), Val de France Expansion (0,6 million d'€), SAS Val de France Immobilier (0,4 million d'€), Sacam Fia Net Europe (0,1 million d'€) et également 0,1 million d'€ pour CArcie.

4. La Caisse Régionale n'a pas comptabilisé en 2013 de dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

5. Les provisions réglementées pour amortissements dérogatoires et investissement enregistrent une reprise de provision de 666 milliers d'€.

3.3.5. LE RESULTAT NET

Le résultat net après déduction de l'impôt sur les sociétés, soit 39,5 millions d'€, s'élève à 63,3 Millions d'€, en faible régression de 0,7%.

La rentabilité financière (ROE) mesurée par le rapport entre résultat net et capitaux propres atteint 6,69% contre 7,17% en 2012.

3.4. L'affectation du résultat

L'Assemblée Générale propose le projet d'affectation du résultat bénéficiaire, y compris report à nouveau, de l'exercice:

- Affectation à la réserve légale : 42 519 254,99 €
- Dotation aux autres réserves : 14 173 085,00 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 2,46% : 742 744,90 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés à 4,35 € par titre : 5 682 922,65 €.

4. Les perspectives d'avenir

En se maintenant à l'avant garde des établissements bancaires dans le domaine des outils technologiques performants, Crédit Agricole Val de France, propriétaire d'un réseau d'agences moderne entre les mains d'équipes motivées et compétentes dispose des meilleurs atouts pour servir sa clientèle.

Le Crédit Agricole Val de France a, en 2013, redéfinit son projet d'entreprise qui sera mis en œuvre à court et moyen terme, selon 4 ambitions :

- Ancrer partout et durablement une culture de service orientée satisfaction client, contributrice de notre développement équilibré,
- Innover dans notre proximité relationnelle en installant la banque humaine et digitale, pour apporter compétence et utilité à nos clients,
- Démontrer dans nos actions au quotidien notre différence de banque régionale coopérative et mutualiste, génératrice de développement du territoire et de préférence client,
- Entreprendre avec l'agilité de notre PME et la puissance d'un grand Groupe pour exceller dans l'efficacité opérationnelle et la mise en œuvre de nos évolutions.

5. Les facteurs de risques

La CR Val de France est exposée aux risques suivants :

- Les risques de crédit

Risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,

- Les risques de marché

Risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix),

- Les risques structurels de gestion de bilan

Risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité),

- Les risques du secteur de l'assurance

Risques de souscriptions inhérents à un courtier en assurances.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels

Risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,

- Les risques juridiques

Risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales,

- Les risques de non-conformité

Risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Le pilotage des risques est intégré dans le périmètre du Contrôle Permanent et s'appuie sur les différentes instances du suivi du risque (comités recouvrement, comité crédit-risque, comité de surveillance des risques, comité de pilotage sur les impacts de la crise).

Le reporting trimestriel est réalisé lors des comités d'Audit et des Comptes et présenté au Conseil d'Administration.

5.1. Risque de crédit

5.1.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Objectifs :

La Politique Crédit doit permettre l'optimisation de la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque par une adaptation permanente aux marchés. Les règles Bâle II doivent donner une pertinence supplémentaire à la distribution du crédit. Celle-ci s'appuie sur la notation systématique de tous les emprunteurs et l'évaluation du risque de défaut et de perte finale.

A ce titre, l'actualisation permanente de la connaissance client et de son groupe de risque exige la mise à jour régulière de sa notation et ainsi favoriser une approche risque de qualité et les systèmes internes de notation et d'estimation des taux de défaut et de perte devront jouer un rôle majeur dans l'attribution des crédits, le pilotage des risques, l'allocation de fonds propres et les principes de gouvernance d'entreprise.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,

- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit,
- Le pilotage de l'allocation de Fonds Propres

La Caisse Régionale Val de France capitalise sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque mais aussi et surtout promouvoir le développement du crédit de manière rentable et durable. Pour cela, les principes suivants sont développés dans le cadre des usages Bâle II :

- Distribution sélective du crédit selon la notation des emprunteurs et système de délégation adapté,
- Concentration du temps d'analyse sur les notations dégradées,
- Développement de système de pré-attribution pour tous les marchés,
- Différenciation des conditions du crédit selon la qualité du client.

Dispositif de contrôle :

Le respect de la politique crédit sur les thèmes suivants: respect de délégations, respect des différents critères d'intervention, détection des risques nés, est contrôlé par:

- les Directeurs d'Agence (réseau de proximité et réseaux spécialisés) qui assurent un contrôle au 1er degré pour l'ensemble de leurs collaborateurs,
- la Direction Crédit pour un contrôle,
 - au deuxième degré-1er niveau sur les engagements initiés par le réseau,
 - au premier degré sur les engagements pris par les unités d'engagement
- le Contrôle Permanent pour un contrôle au 2ème degré - 2ème niveau au travers des contrôles sur les grands risques et la division des risques, et des contrôles automatiques ciblés,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité de surveillance des risques trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux de risques de contrepartie et de l'étude des grands risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique risque :

La politique de risque est définie par la Direction des Risques et approuvée par le Conseil d'Administration.

D'une manière générale, les règles de la Commission Bancaire s'appliquent naturellement et plus particulièrement:

- à la déclaration des risques >10% des fonds propres,
- à la limite sur 1 risque: 25% des fonds propres
- l'ensemble des grands risques ne doit pas excéder 800% des fonds propres.

La Caisse Régionale fixe le risque net (après couverture Foncaris et Onic) maximal par groupe emprunteur par rapport au RBE de la Caisse Régionale et selon la notation de l'emprunteur sauf dérogation du Conseil d'Administration. Pour les Entreprises, sur la base des notations Corporate, les seuils suivants s'appliquent :

- A+ à C+ : 30 % du RBE
- C à D+ : 20 % du RBE
- D à D- : 10 % du RBE
- E+ à E- : 5 % du RBE.

Chaque année le Conseil d'Administration examine et valide les limites d'encours maximum sur les grands emprunteurs avec indication de la cotation, l'encours à J et le nouveau plafond d'engagements proposé. La détermination du plafond résulte de la connaissance d'un projet futur dont le financement pourrait être sollicité auprès de la Caisse Régionale ou la capacité

maximale d'endettement et de remboursement du client voulu par la Caisse Régionale pour ce même client et dans le cadre de la stratégie commerciale.

Limites d'encours par marché

	VDF	
	Limite Maxi Poids /Encours en %	Seuil d'Alerte en %
Particuliers	52%	50%
Professionnels	11%	10%
Agriculture	16%	15%
Entreprises	21%	20%
Coll Pub*	13%	12%
autres	3%	4%

Limites d'encours pour les crédits syndiqués

Des limites d'encours sont également fixées pour les crédits syndiqués réalisés auprès de CA.C.I.B ou d'autres Caisse Régionales et sur les financements LBO :

- 75 Millions d'€ pour les crédits syndiqués CA.C.I.B,
 - 60 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Caisse Régionales et autres banques.
- Avec un plafond de réalisation annuelle (20 Millions d'€ pour 2012 CACIB + Crédits syndiqués CR)
- 70 Millions d'€ sur les financements LBO.
- Ces limites font l'objet d'un reporting semestriel auprès du Conseil d'Administration.

Le choix des seuils d'éligibilité à la réassurance FONCARIS fait par la Caisse Régionale a été validé par le Conseil d'Administration et est détaillé en annexe n° 9 de la politique crédit de la Caisse Régionale.

En conséquence, tout dossier éligible devra être présenté à la garantie de FONCARIS sauf décision contraire du Conseil d'Administration lors de la fixation des limites annuelles.

La division et le partage du risque

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quelque soit le marché.

Mais, pour tout emprunteur ayant des engagements supérieurs à 3 M€ (essentiellement entreprise), le partage des risques est systématiquement à étudier, la décision finale appartenant au Comité Régional des prêts. Il sera privilégié si l'examen global du dossier le justifie, le partage des encours futurs avec une autre CR est préconisé, ou avec une autre banque ou société de cautionnement mutuel.

Des règles de partage de risque sont définies plus précisément pour les marchés suivants :

- les particuliers : pour les investissements locatifs à partir d'un encours de 5 M€ privilégier le partage

- les entreprises et professionnels :

L'intervention maximale de Val de France dans l'encours de l'entreprise à partir d'un encours d'endettement de 4 M€ (CT + MT) est de 70% maximum de parts de marchés financières.

Cette information est indiquée dans le dossier du suivi des limites d'encours par contreparties passant au Conseil d'Administration.

- les Collectivités Publiques :

Des règles sont fixées selon la taille des communes et de seuil sur la capacité de désendettement.

	Stratégie Risques		
	Part de marché financière Stratégie à 3 ans	Capacité de désendettement	Intervention VDF en % dans financement
Communes et Syndicats < 3500 Habitants	100%	≤ 8 ans	Financement ≤ 150 K€ = 100% > 150 et ≤ 500 K€ = 50% > 500 K€ = 33%
3 500 < Communes < 15 000 Habitants C/C et Syndicats	≤ 80%	≤ 10 ans	
Communes > 15000 Habitants	≤ 50%	≤ 12 ans	
Agglomérations, Départements	≤ 50%	≤ 15 ans	

5.1.2. GESTION DU RISQUE DE CREDIT

a) Principes généraux de prise de risque

La gestion du risque de crédit est conduite par un ensemble de règles et de principes.

Elle s'appuie sur le système de notation Bâle II, elle encadre le développement des encours de crédit sur toutes les clientèles, elle intègre et coordonne ou complète les mesures de provisionnement, les principes de garantie et les modalités d'entrée en relation, elle est validée annuellement par le conseil d'administration.

Les décisions sont prises par le Comité Régional (Direction Générale et Président du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours atteint 6 millions d'€ et en délégation le comité départemental (Direction et élu du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours se situe entre 4 millions d'€ et 6 millions d'€.

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

- Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse Régionale Val de France applique au niveau de la banque de détail, la méthode dite « IRB avancée », commune au groupe Crédit Agricole. Dans la banque de détail, sont intégrés les marchés de clientèle : Particuliers, Agriculture, Professionnels et Associations.

La Caisse Régionale Val de France applique la méthode « IRB Fondation » pour sa clientèle d'Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. La notation de la clientèle est préalablement définie par l'usage de l'outil de notation qui permet l'obtention de la notation à partir des éléments comptables de l'entité notée.

Un dispositif contrôle des notations au niveau du Groupe Crédit agricole et la mise en place d'un comité de notation mensuel.

CORRESPONDANCE ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupes Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/ A1	A2/ A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/ B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/ AA	AA-/ A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/ B	B-	CCC/CC/C

- Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

c) Dispositif de surveillance

- Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Pour le suivi des risques de contrepartie, la notion de groupe de risque est totalement intégrée dans les processus de suivi. Le dispositif interne s'appuie sur la notion de groupe avec tête de groupe et filiales. Tous les dossiers de financement pour des contreparties supérieures à 3 millions d'euros sont constitués avec intégration complète des engagements du Groupe.

L'analyse de toutes lignes de créances détenues – engagements de bilan, engagements de hors bilan, caution bancaire est effectuée afin d'en dégager le risque initial et d'en vérifier le respect des limites internes. Les limites internes sont définies annuellement par le conseil d'administration ; ainsi les seuils d'encours sont préalablement accordés pour une évolution mesurée des encours par groupe de contrepartie ou par contrepartie pour les entreprises isolées.

Le niveau de délégation dépend de la limite accordée ; tout dossier de financement dont la limite accordée (ou effective) est de 6 millions d'€ doit être présenté au Comité Régional, instance la plus haute de la Caisse Régionale pour accorder de nouveaux engagements.

La direction des risques suit de manière très exhaustive l'application de ces règles internes. La mise en place de 'l'Avis Risque indépendant' conformément à la préconisation du Groupe permet de déplacer le contrôle en amont de la décision (contenu de ces dossiers – périmètre, limites, notation). Les dix plus grandes contreparties représentent 7,28% de l'encours au 31/12/2013 contre 6,72% de l'encours au 31/12/2012 (source EAD Arcade Bâle II).

- Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuille ont pour objectif de vérifier le niveau de connaissance du client. Ces revues de portefeuille sont enrichies lors des Comités de validation de notation. Toutes les notations effectuées au cours du mois sont soumises à ce comité et dans l'année. L'ensemble des contreparties du portefeuille « Corporate » est soumis à la notation.

La revue de portefeuille « Corporate » s'effectue à fréquence trimestrielle ;

La revue de portefeuille « réseau de proximité » s'effectue :

- sur l'ensemble des agences deux fois par an,
- lors des comités de recouvrement hebdomadaires selon la situation des agences.

La Caisse Régionale a mis en place une approche de résistance à des situations de stress pour :

- la filière LBO
- la filière Céréales (agriculteurs et entreprises de collecte, transformation et concessionnaire)

Cette approche consiste à mesurer la sensibilité du portefeuille par une dégradation de la note Bâle II.

Processus global de maîtrise du risque à 2 niveaux :

Premier niveau:

- l'Agence et/ou le gestionnaire doit intervenir en amont pour obtenir une régularisation à l'amiable ;

Second niveau:

- le Comité Crédit Risque qui décide des restructurations ou du traitement de situations dégradées (classe de risque 5) nécessitant la mise en place de nouveaux concours. Le recours à cette instance est précisé dans les grilles de délégation du réseau et est présidée par le Directeur des Crédits ;
- le Comité recouvrement décide de la stratégie d'accompagnement ou de recouvrement et de la politique de provisionnement.

Instance de suivi :

Le Comité de surveillance des risques se réunit une fois par trimestre et assure la surveillance globale des risques de la Caisse Régionale. L'animation est assurée par le Pôle Risque. En complément du comité de surveillance des risques trimestriels est organisé mensuellement

- un comité de suivi du risque qui analyse l'évolution des principaux indicateurs et du cout du risque mensuel et
- un comité Bâle 2 qui suit les principales actions de pilotage des usages Bâle 2

- Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes sont détectées d'une part, par un dispositif interne de détection du retard sur les créances, compte courant ou emprunt, pour une action immédiate sur le compte, et d'autre part par le dispositif Bâle II. Ce dispositif est utilisé pour suivre le défaut et pour mesurer le périmètre de risque engendré par un défaut sur un compte ou une entité.

Les outils de détection des défaillances sont à la disposition des unités de recouvrement, chargées de les exploiter deux fois par mois et d'interpeller les gestionnaires des comptes défaillants.

- Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques, réuni hebdomadairement, traite les dossiers dont la situation est en écart par rapport aux autorisations. Son rôle est de faire constituer un dossier par le gestionnaire, chargé de portefeuille ou responsable d'agence, d'en étudier le contenu. Suivant le cas, une proposition de régularisation est effectuée et/ou le dossier est aiguillé vers l'unité la plus adaptée pour donner un avis sur le dossier (restructuration par engagements) ou prise en charge immédiate par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.

Le Comité des Risques procède aussi, à fréquence trimestrielle, aux revues du stock en défaut sur les risques :

- dans le domaine des entreprises et de la promotion immobilière. Le déploiement de Bâle II a contribué à déterminer des références communes à tous les unités gestionnaires en s'appuyant sur les notions de défaut et de note dégradée,

- dans la clientèle de détail. Les principales expositions au risque en termes d'encours et en perte attendue (au sens Bâle II) sont examinées avec les responsables du réseau de proximité.

Impact de stress scenario :

La CR développe le suivi de stress scénario sur son portefeuille à partir de 2 outils :

- L'outil stress test appliqué au portefeuille de la Caisse Régionale Val de France et mis à disposition par CA.s.a,
- Les hypothèses de stress test sur la filière LBO et la filière céréale.

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Dans le cadre de Bâle II, la CR Val de France met en œuvre les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe permettant une approche cohérente au sein du Groupe.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit « La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties ».

5.1.3. EXPOSITION

a) Exposition maximale

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 952	13 071
Instruments dérivés de couverture	92 390	131 496
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	290 014	316 322
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	3 070	7 166
Prêts et créances sur la clientèle	5 891 829	5 965 156
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	316 007	229 806
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 604 262	6 663 017
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	839 051	723 816
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	99 134	91 422
Provisions - Engagements par signature	-3 756	-2 077
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	934 429	813 161
Exposition maximale au risque de crédit	7 538 691	7 476 178

L'exposition nette augmente de 0,84% essentiellement par l'exposition des engagements hors bilan (+14,9%) provenant principalement de + 115 235 milliers d'€ 'engagements de financements donnés'.

Les prêts et les créances à la clientèle s'élèvent à 5 891 829 milliers d'€ et représentent 78,1% du total de nos engagements. Son importance est liée à la nature principale de l'activité du CA Val de France.

b) Concentration

- Diversification du portefeuille par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 032 426	146 284	86 996	67 307	5 878 123
Autres pays de l'UE	6 458	231	231	0	6 227
Autres pays d'Europe	668		0	0	668
Amérique du Nord	7 772	103	22	0	7 750
Amériques Centrale et du Sud	62		0	0	62
Afrique et Moyen Orient	1 451	5	0	0	1 451
Asie et Océanie (hors Japon)	2		0	0	2
Japon	608		0	0	608
Organismes supranationaux				0	0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 049 447	146 623	87 249	67 307	5 894 891

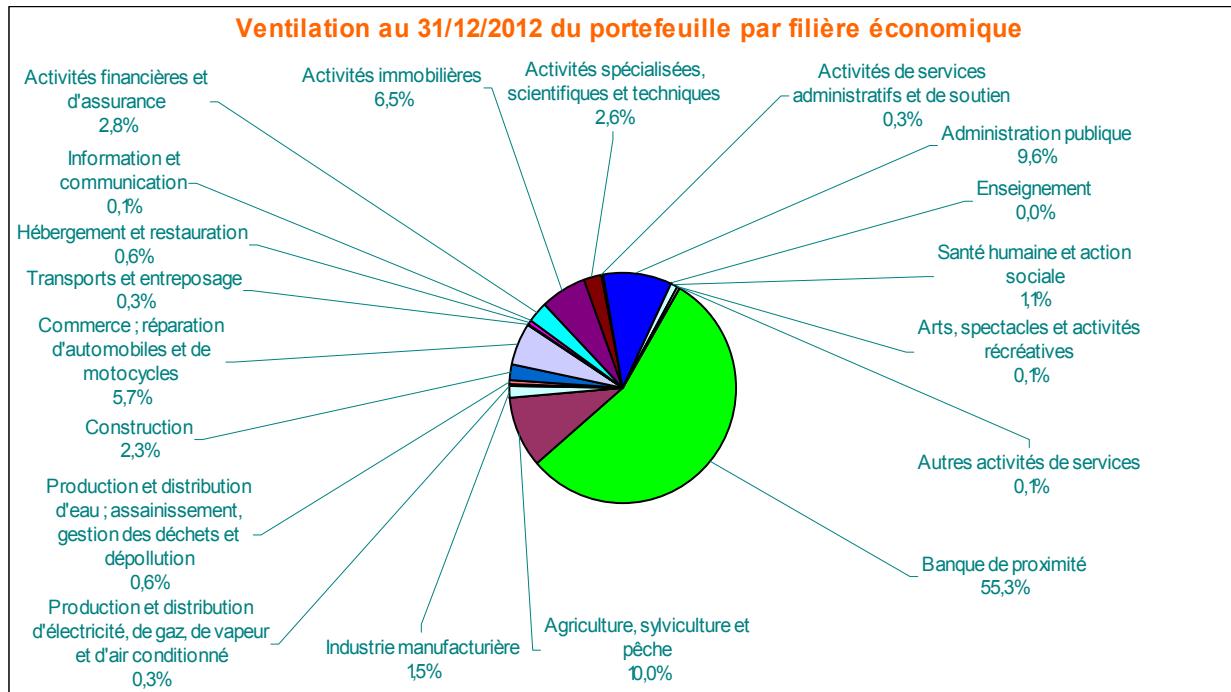
* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés)

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 097 260	135 904	84 934	68 387	5 943 939
Autres pays de l'UE	10 862	452	86	0	10 776
Autres pays d'Europe	714	10	0	0	714
Amérique du Nord	14 884	104	20	0	14 864
Amériques Centrale et du Sud	1		0	0	1
Afrique et Moyen Orient	1 186		0	0	1 186
Asie et Océanie (hors Japon)	14		0	0	14
Japon	829	1	1	0	828
Organismes supranationaux				0	0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 125 750	136 471	85 041	68 387	5 972 322

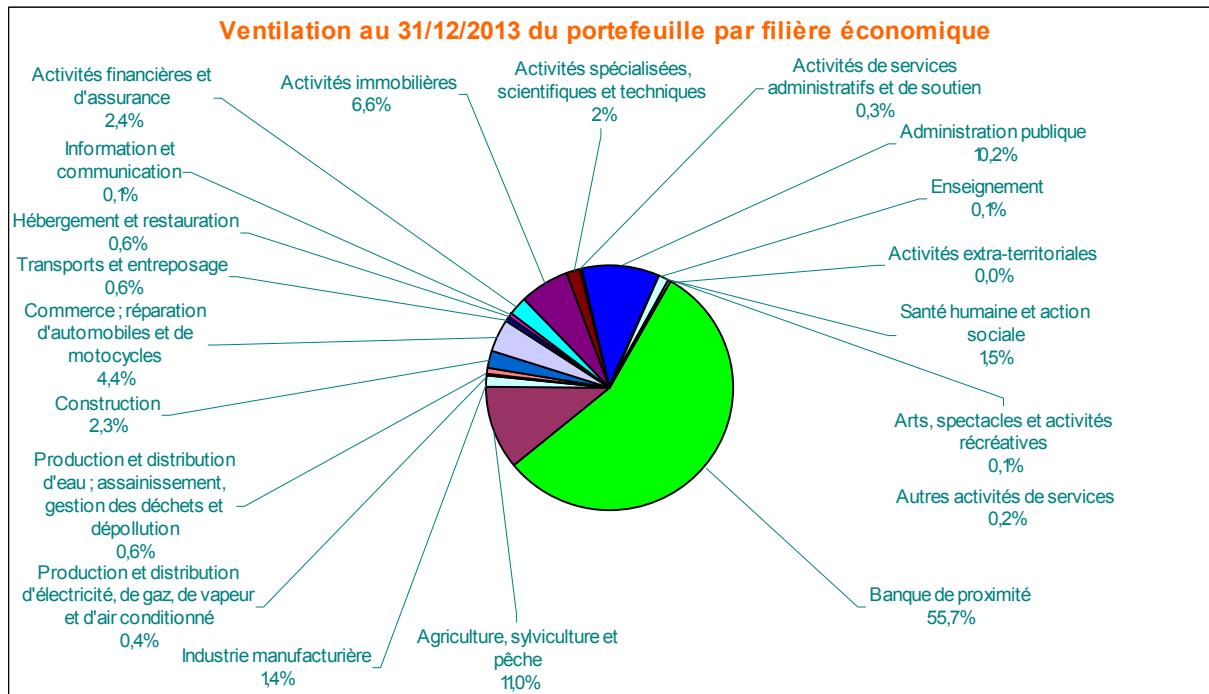
* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés)

L'exposition nette du CA Val de France ressort en 2013 à 99,72% en France, contre 99,52% l'année dernière.

- Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



La banque de proximité pèse 55,3% du portefeuille, la filière agriculture 10 % et le secteur des collectivités locales 9,6%.



La banque de proximité pèse 55,7% du portefeuille, la filière agriculture 10 % et le secteur des collectivités locales 10,2%.

- Ventilation au 31/12/2013 du portefeuille global par filière économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	8 007	0	0	0	8 007
Banques centrales	3 070	0	0	0	3 070
Etablissements de crédit	776 951	4 338	2 019	0	774 932
Institutions non établissements de crédit	1 016 892	53 823	35 223	16 486	965 183
Grandes entreprises	4 244 536	88 463	50 008	50 821	4 143
Clientèle de détail	0	0	0	0	707
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 049 456	146 624	87 250	67 307	5 894 899

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés)

(Extrait des Annexes aux Comptes Consolidés)

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	6 258	0	0	0	6 258
Banques centrales	7 166	0	0	0	7 166
Etablissements de crédit	788 684	14 650	-5 976	0	782 708
Institutions non établissements de crédit	1 161 527	38 884	-26 767	-20 015	1 114 745
Grandes entreprises	4 162 115	82 937	-52 298	-48 372	4 061 445
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 125 750	136 471	-85 041	-68 387	5 972 322

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés)

c) Qualité des encours

- Analyse des prêts et créances par catégories (en milliers d'€)

Prêts et créances	2012	2013
Ni en souffrance, ni dépréciés	5 155	5 057
En souffrance, dépréciés	136	147
En souffrance, non dépréciés	835	846
Dépréciation	-153	-155
TOTAL	5 972	5 895

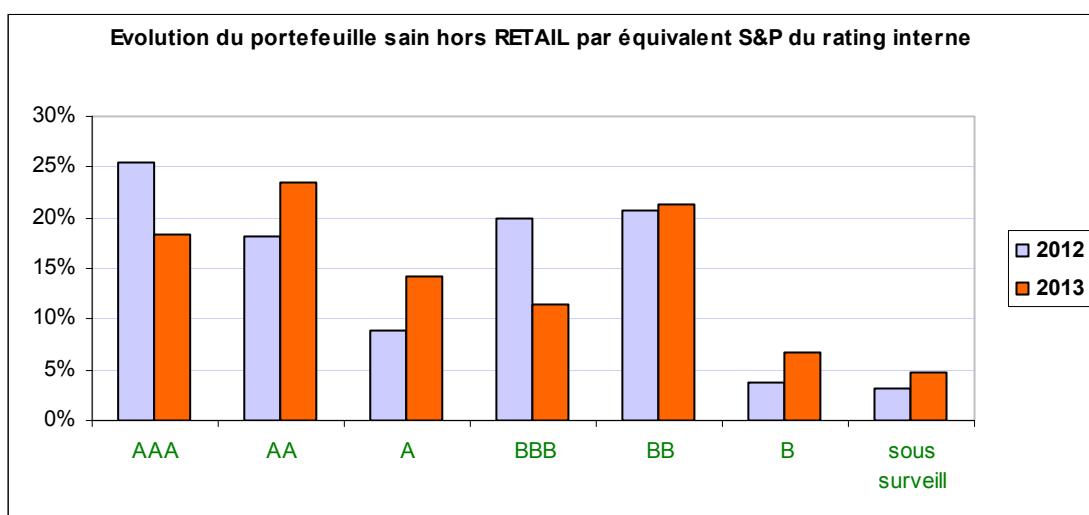
Lien vers note 3.1 – Etat des actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique.

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le total des prêts et créances a diminué de 1,30%. Les créances en souffrance dépréciées et non dépréciées ont augmenté de près de 2,2% au cours de l'année 2013 sur le territoire de la Caisse Régionale Val de France (cf. annexe Comptes consolidés 3.1).

- Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2013, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 27,4% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail (source Arcade, données Bâle II).

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements portés par la Caisse Régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors.



Globalement la qualité des portefeuilles accuse une dégradation par glissement en particulier en AAA, ainsi qu'une augmentation des clients mis sous surveillance.

- Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La dépréciation de créance individuelle est effectuée au vu de la garantie de couverture. La valorisation de cette garantie est elle-même dépréciée sur la base du délai, statistiquement estimé, pour le recouvrement de la créance.

La dépréciation collective est effectuée sur la base de toutes les créances réalisées depuis plus d'un an, en note Bâle II dégradée, selon le principe d'une provision collective préconisée par le Groupe.

Encours d'actifs financiers dépréciés

Encours au 31/12/2013 en millions d'euros	Encours bruts	dont encours déprécié s	Dépréciatio n individuelle s	Dépréciatio n collectives	taux de couvertur e encours dépréciés
Administrations centrales et institutions	785	4	2		47%
Etablissements de crédit	3				
Grandes entreprises	1 017	54	35	16	65%
Clientèle de détail	4 245	88	50	51	57%
total	6 049	147	87	67	60%

(Données issues des Annexes aux Comptes Consolidés note 3.1)

64,8% de l'encours déprécié repose sur la clientèle de détail avec un taux de dépréciation individuelle de 56,5%. En revanche, le taux de dépréciation sur les grandes entreprises est sensiblement plus élevé avec 65,4%.

d) Coût du risque 2013

Année	2012	2013	variation
Cout du risque	7.740 k€	9.712 k€	+1.972 k€

Le coût du risque global de la Caisse Régionale s'élève à 9,71 Millions d'€ au 31.12.2013, soit + 1,97 millions d'€ par rapport au 31.12.2012.

Nous constatons en 2013 une augmentation du taux de CDL (capital) de 18 points (à 2,35% contre 2,17% en 2012) cela se traduit par un coût du risque individuel de 7,9 millions d'€ au lieu de 5 millions d'€ en 2012 expliqué par la hausse des CDL principalement sur les marchés des particuliers, des entreprises et des professionnels. Le taux de dépréciation est en diminution et s'établit à 57,65% hors intérêts.

Les provisions « collectives » sont modélisées selon les directives Bâle II (probabilité de défaut), les provisions « filières » sont des provisions centrées sur des risques spécifiques au territoire de la Caisse Régionale.

Aussi, nous constatons une hausse du coût du risque lié à la provision collective (+ 3,1 millions d'€) qui reflète une certaine dégradation du portefeuille.

Parallèlement, le coût du risque inhérent aux provisions filières a diminué de 4,2 millions d'€ essentiellement par la diminution de la provision LBO en raison de la dégradation des cotations des entreprises.

Ainsi 2013 se traduit par une hausse du coût du risque de 1,9 M€ par rapport à 2012 et s'établit à 9,7 M€. Dans un contexte de tension économique et des difficultés financières de la conjoncture actuelle, cette augmentation reste contenue.

e) Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La Caisse Régionale est exposée à ce risque au travers des swaps Natixis pour un notional de 365 millions d'€ au 31.12.2013.

5.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Définition des risques de marché :

- Les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

5.2.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies identification et de mesures des risques.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book (portefeuille de négociation) et le Banking book (portefeuille de titre de placement). La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse Régionale Val de France intervient sur les marchés financiers pour son compte propre (gestion des excédents de fonds propres et de trésorerie) et pour le compte de la clientèle.

Ces opérations sont effectuées par les opérateurs de l'unité Gestion Financière (Direction Financière).

Ces opérations sont réalisées dans le respect d'un triple cadre réglementaire :

- Règles publiées par l'autorité de contrôle prudentiel
- Règles financières internes propres au Groupe Crédit Agricole
- Procédures internes à la Caisse Régionale.

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local à la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des informations que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG) :

Le CRG présidé par le Directeur Général du Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie des risques et arrête les principaux choix en matière de risques.

Le Comité de suivi des Risques:

Il est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole SA qui examine hebdomadairement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché.

Le Comité Normes et Méthodologies

C'est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôle permanent Groupe. Il est notamment responsable de la validation et la diffusion des normes et méthodologies d'identification et mesure de risques de marché au sein du Groupe CASA.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux.

- Organes de suivi des risques de niveau local :

Le Comité Financier :

Il est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjoints, du Directeur financier, du responsable des risques et du contrôle permanent, du Responsable Finance, du responsable de la gestion financière et du responsable du contrôle de gestion. Il participe à la définition des stratégies de la Caisse Régionale et du système de limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation des fonds propres en fonction de scénario de stress. Il se réunit mensuellement.

5.2.2. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (Seuils d'alertes).

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. La VaR se calcul à partir d'un échantillon de données historiques duquel se déduit des lois statistiques habituelles.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. Au cours de l'année CA-CIB a apporté des améliorations aux mesures de stress afin d'intégrer le risque souverain. La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique.

Pour effectuer son calcul VaR, la Caisse Régionale utilise un outil fourni par l'Organe Central et remonte trimestriellement à ce dernier les résultats obtenus.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le calcul de Var contribue à la fixation des limites des risques de pertes et fait l'objet d'un suivi en Comité Financier.

1.2. Les stress scenarii

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénario de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France est défini à partir du stress scénario suivant :

Type d'Actif	Stress Scenario
Obligations (hausse des taux)	+ 2%
Convertibles	- 14%
Actions et FCPR	- 35%
Gestion Alternative	- 10%
Multi Classe d'actifs	- 10%

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France au titre du portefeuille de titres de placement est défini à partir de l'allocation suivante (31/12/13) :

Actif	Valeur de marché	PVL	Pourcentage
Total Monétaire:	209 149 710	11 953 946	
Monétaire Euro	209 149 710	11 953 946	70,16%
Total Obligations:	68 328 363	4 270 979	
Obligations Euro Credit	3 224 231	87 744	1,08%
Obligations Euro Credit 1-3 ans	54 706 899	3 882 230	18,35%
Obligations Euro Credit AAA	937 296	7 828	0,31%
Obligations Euro Etat 7-10 ans	2 599 411	12 400	0,87%
Obligations Euro High Yield	4 809 341	235 867	1,61%
Obligations inflation Monde	2 051 186	44 910	0,69%
Total Convertible:	7 511 809	962 642	
Convertibles Euro	1 824 056	406 640	0,61%
Convertibles Europe	4 527 730	391 463	1,52%
Convertibles Monde	1 160 023	164 539	0,39%
Total Actions:	10 084 867	1 316 126	
Actions Euro	2 340 232	319 660	0,79%
Actions Europe	6 746 144	1 058 587	2,26%
Actions Internationales	998 491	-62 122	0,33%
Total Multi-classes:	3 027 652	30 264	
Performance absolue	3 027 652	30 264	1,02%
Totaux:	298 102 401	18 533 957	

Scénario catastrophe sur le portefeuille de Titres de Placement au 31/12/2013 :

Scénario catastrophe	- 10,1 M€
----------------------	-----------

Dans le cas extrême d'une matérialisation de l'ensemble des risques, l'impact sur le résultat de la Caisse Régionale serait de l'ordre de – 10,1 Millions d'€. Ces calculs constituent un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui permettent d'établir et d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

En détail :

	Montant	Matelas de PVL résultant
Matelas de PVL actuel	18 533 957	18 533 957
Rendement moyen	228 018	18 761 975
VaR sur l'horizon	2 447 595	16 314 380
CVaR sur l'horizon	2 804 123	15 957 853
Scénario catastrophe	-10 130 296	8 403 661

1.3. Les indicateurs complémentaires

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration :

Des indicateurs complémentaires peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent d'une part de mesurer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché et d'autres parts d'enrichir la vision synthétique des risques fournis par la VaR et les stress scénarios globaux.

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration.

Péodicité (en jours)	Banking book	Trading book (portefeuille de négociation)
Enregistrement des opérations de marché	Quotidien	NC
Calcul des positions et des résultats	Quotidien	NC
Rapprochement résultats de gestion / résultats comptables	Mensuel	NC
Evaluation des risques /positions du portefeuille de négociation	-	NC

1.4. L'utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marché, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France n'a pas recours aux produits dérivés de crédit.

5.2.3. EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)

L'exposition aux risques de marché est seulement issue de l'activité de portefeuille de titres de placement.

VAR (en M€)	31/12/2013	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2012	Minimum	Maximum	Moyenne
VaR Portefeuille de Titres de Placement	2,45 (soit 0,82%)	2,11	2,45	2,31	2,01 (soit 0,64%)	1,5	2,67	1,95

LA VaR est resté relativement stable tout au long de l'année. En effet, l'écart entre le minimum et le maximum constaté est faible. Cette stabilité reflète la rotation limitée du portefeuille. La hausse s'explique en partie par le renforcement des Actions dans le fonds dédié VDF Rendement et par la bonne performance des portefeuilles risqués qui mécaniquement augment l'exposition au risque.

Cependant le faible montant de VaR rapporté à l'encours total (0,82%) met en avant le faible risque porté par le portefeuille de titres de placement.

Voir Note 3.2 des annexes consolidées : Instruments dérivés de transactions.

5.2.4. RISQUE ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrages sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d’arbitrage

La Caisse Régionale ne réalise pas d’opérations de trading ou d’arbitrage sur actions. Son exposition sur ce type de risque se réduit à la détention d’OPCVM actions.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse Régionale détient un portefeuille de Titres de placement investi en partie en OPCVM action, dont la valeur de marché dépend de l’évolution du prix des sous jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2013, le montant total des encours exposés au risque sur actions et Obligations Convertibles de la Caisse Régionale s’élève à 17,5 M€ (10 M€ sur des OPCVM Actions purs et 7,5 M€ sur des OPCVM d’Obligations Convertibles).

Voir Note 6.4 des annexes consolidées : Encours d’actifs financiers disponibles à la vente (ainsi que les gains et pertes latentes).

5.3. Gestion du bilan

5.3.1. LA GESTION DU BILAN – LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Le périmètre concerné est le bilan de transformation et le hors bilan de la Caisse Régionale. Les opérations de trading ne sont pas prises en compte dans la gestion du risque de taux.

Le risque de taux d’intérêt global est calculé chaque trimestre. L’exposition au risque de taux d’intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité financier. Celui-ci est présidé par le Directeur général, et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- Il examine la position du GAP à chaque arrêté trimestriel.
- Il veille également au respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A.
- Il participe à la définition des stratégies de la Caisse Régionale et du système de limite et valide les orientations de gestion gérée par la Direction de la gestion financière.

Il fait également l’objet d’une présentation au Conseil d’Administration (semestriellement), pour examen de la position du respect des limites fixées et validation des orientations de gestion.

La gestion financière procède ensuite aux opérations nécessaires pour respecter les limites qui encadrent l’impasse (bilan ou hors bilan). Le comité financier et son compte rendu sont communiqués chaque trimestre au Responsable du Contrôle Interne.

5.3.2. RISQUE DE TAUX D’INTERET GLOBAL

1. Objectif et politique

La gestion du risque de taux global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu’à optimiser la marge d’intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d’intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d’intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan (à l’exception, des opérations soumises aux risques de marché - "trading book"). Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de re-fixation de leur taux d’intérêt non synchrones.

L’exposition provient pour une large part de l’activité de la Banque de détail. En effet, le bilan est caractérisé par une transformation significative, le passif inclut de nombreux postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne etc.) alors que l’actif est composé essentiellement de produits échéancés (crédits).

2. Gestion du risque

La Caisse Régionale, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité financier (actif-passif).

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité financier. Celui-ci est présidé par le Directeur général, et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- Il examine la position du GAP à chaque arrêté trimestriel,
- Il compare l'exposition de la CR aux autres CR du Groupe (analyse réalisé par CASA)
- Il veille également au respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A.,
- Il valide les orientations de gestion gérée par la Direction Financière.

3. Méthodologie

Le Groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixes ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (base mensuelle et annuelle), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.).

Le calcul de ces impasses nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes de bilan, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Ces modélisations ont fait l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné. Les modèles sont contrôlés par CA.S.A a posteriori régulièrement (au moins une fois par an).

L'impasse de référence utilisée est l'impasse « statique », observée à la date d'arrêté. Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle. Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de détail du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse Régionale est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

La Caisse Régionale est principalement exposée aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux).

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. Le suivi du Gap réalisé chaque trimestre, intègre les effets de la macro couverture.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal / taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Le résultat de ces mesures au 31/12/2013, sur le périmètre de la Caisse Régionale, sont les suivants :

En M€	2013	2015 – 2019	2020 - 2024	> 2024
Impasse	+ 44M€	- 59	165	8

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la 1ère année (2014), la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France est exposée de manière très marginale à une baisse des taux de la zone euro (Eonia) et perdrait 1,5 millions d'euros en cas de baisse immédiate et durable des taux de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 0,70% (PNB de référence 214 millions d'euros (PNB d'activité).

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de la variation défavorable de la courbe des taux de 200 points de base est inférieure à 2 % des fonds propres de la CR (limite à 10%).

La Caisse Régionale est exposée uniquement au risque de la devise « Euro ».

La note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés présente la répartition des instruments utilisés.

5.3.3. RISQUE DE CHANGE

La réglementation interne des relations financières, entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales, précise que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité du service affaires internationales qui s'assure que :

Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA.

De plus le SAI ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises.

Le risque de change est résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

La position de change de la CR est non significative : Elle ne nécessite pas de système de mesure d'encadrement et de suivi du risque spécifique (cf. Note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés).

5.3.4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le suivi de la liquidité est effectué par le Service gestion financière qui en réfère à :

- Mensuellement au Comité Financier qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de la politique de refinancement de la Caisse Régionale.

- Hebdomadairement aux membres du Comité financier par l'envoi d'une synthèse concernant la position de la trésorerie de la Caisse Régionale (situation de la trésorerie, opération de refinancement à court terme et à moyen et long terme, suivi du ratio de liquidité ...).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires à son activité et cela pour un coût raisonnable même en temps de crise. Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés dans une approche à la fois statique et dynamique et sur une politique de limitation et d'adossement des impasses ainsi identifiées. Elle intègre également le respect du ratio défini par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la coordination globale de la gestion de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole et joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe. La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure le pilotage global de la liquidité en coordonnant les trésoreries du groupe Crédit Agricole pour le court terme et en pilotant les différents formats d'émission pour le long terme. Les règles de gestion de la liquidité interne au Groupe Crédit Agricole font l'objet d'une convention entre CA sa et les autres entités du Groupe. A cet égard, cette convention a été signée par la Caisse Régionale de Val de France au début de l'année 2011. Cette convention définit les obligations des deux parties et la gouvernance en cas de crise aigüe de liquidité

Cette convention riche de 37 articles et 9 annexes encadre le risque de liquidité au niveau du groupe Crédit Agricole et le décline pour chaque entité. Ainsi est déterminé des règles de transformation limitant la possibilité pour la Caisse Régionale de s'endetter à court terme et des règles de concentration limitant le montant des futures échéances d'emprunts, afin que le groupe puisse répondre à ces engagements même en période de stress sur les marchés financiers.

Conditions de refinancement 2013 :

Les sources de liquidité de la Caisse Régionale proviennent de sa collecte monétaire (DAV, DAT, CDN), mais aussi sa collecte bilancielle (Livret, CSL, PEL, ...) même si cette dernière apparaît dans son bilan sous forme d'avances dites « miroirs » (50% de sa collecte bilancielle autres que monétaire) et d'avances dites globales (50% des réalisations de crédits dont la durée initiale est supérieure à 2 ans).

La Caisse Régionale bénéficie également d'apport en liquidité sous forme d'avances spécifiques, issues d'emprunts fait par Crédit Agricole S.A sur les marchés financiers (CRH, CA HL SFH), correspondant au collatéral (crédit habitat) apporté par la Caisse Régionale à ces emprunts.

Elle reçoit aussi des fonds en provenance de la BEI, de la BDCE et de la CDC dans le cadre de prêts spécifiques à sa clientèle.

Elle peut également se refinancer à court terme ou à moyen et long terme sous forme d'emprunts en blanc auprès de CA.s.a. En contrepartie, CA.s.a. gère les actifs éligibles des

Caisse Régionales à la banque centrale et peut ainsi se refinancer auprès de la banque centrale. De plus les excédents monétaires des Caisse Régionales sont obligatoirement placés chez CA.s.a. (Sur le compte courant ou bien sous forme de prêt en blanc).

3. Méthodologie

Dans le cadre de son activité, la Caisse Régionale est tenue de respecter des limites réglementaires, mais aussi règles internes au groupe d'encadrement du risque de liquidité.

A cet égard, elle se doit de respecter le minimum requis (100%) du ratio réglementaire de liquidité.

Le système interne de gestion est structuré autour d'indicateurs qui mesurent le risque de liquidité. La Caisse Régionale adhère à ce système et est tenue de respecter un ensemble de limites et règles regroupés autour de deux ensembles :

- des limites à court terme garantissant la liquidité de l'entreprise notamment lors de crises (stress scénarios) et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement des refinancements à court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- des limites à long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des spreads d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme qui permet de limiter la concentration des échéances des refinancements.

La Direction financière suit l'ensemble de ces nouveaux indicateurs (Ratio collecte/credit, position moyen long terme, position à court terme, limite court terme (stress scénario : risque globale, idiosyncratique, systémique), consommation de la limite à court terme, concentration d'endettement, risque de prix de la liquidité, ainsi que le coefficient de liquidité).

- Reporting hebdomadaire : suivi quotidien de la trésorerie, des consommations de limite à CT, des refinancements à Court et moyen terme).

- Reporting mensuel (comité financier) : suivi de la liquidité globale de la CR : Ratio collecte/credit, position moyen long terme, position à court terme, limite à court terme, consommation de limite à court terme imite à CT, concentration des échéances.

L'ensemble des limites concernant les risques de liquidité est validé par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2013, de nouveaux outils ont été mis en place afin de produire les nouveaux ratios de liquidité mis en place dans le cadre de la réglementation Bâle III : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) qui prendra effet le 1^{er} janvier 2015 et le NSFR (Net Stable Funding Ratio) qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

A cet égard et dans le cadre de la gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale a mis en place un plan de convergence à horizon juin 2014 respectant les exigences du Groupe Crédit Agricole.

4. Exposition

4.1 Ratio de liquidité

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Son calcul se fait sur une base non consolidée.

Le ratio de liquidité de la Caisse Régionale ressort au 31/12/2013 à 120,4% contre 121,7% un an auparavant. Dans un souci de prudence, la Caisse Régionale s'est fixé un pilotage du ratio autour de 120%.

Dans le cadre de l'approche standard, la Caisse Régionale établi chaque trimestre un tableau de flux de trésorerie à 7 jours et un tableau reprenant les coûts de refinancement et ce depuis juin 2010.

4.2 Emissions

Les émissions de dettes sont faites par Crédit Agricole S.A et la Caisse Régionale reçoit sous forme d'avances le montant en fonction du collatéral fourni dans le cadre des émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH et de la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat). La Caisse Régionale possèdent d'autres sources de financements via son réseau lors de la distribution de d'émissions séniors Casa ou bien d'émissions Prédica dont les fonds reviennent tout ou partie à la Caisse Régionale.

Avances reçus dans le cadre des émissions de :

- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 8 millions d'euros.
- CA HL SFH (Société de Financement de l'habitat) : 14,1 millions d'euros
- Avances dans le cadre des UC PREDICA : 6,7 millions d'euros
- Emissions séniors distribuées via le réseau commercial : 32,9 millions d'euros.
- BEI, BDCE et CDC : 10,6 millions d'euros

Les mouvements de remboursements ont concerné, les émissions émises dans le cadre de :

- CRH : 3,1 M€
- CA HL SFH : 26,8 M€

Le tableau des flux de trésorerie (cf. états financiers consolidés au 31 décembre 2013) présente le total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

Par ailleurs, l'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées est détaillée en note 3.3 des états financiers consolidés

5.3.5. POLITIQUE DE COUVERTURE

Au sein de la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux (macro couvertures), les couvertures viennent réduire les impasses créées par l'inadéquation des actifs et des passifs présents dans le bilan de l'entreprise suite à son activité. Ce besoin est formalisé à l'origine de la décision de couverture, la Caisse Régionale Val de France a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position nette d'instruments dérivés. L'efficacité est revue chaque trimestre.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge) :

La protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39.

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques.

La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité.

La protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut-être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Au 31/12/2013, la Caisse Régionale n'a qu'une couverture comptabilisée en Cash Flow Hedge pour 10 M€ (OATi asset swappée à Taux Fixe échéance 2023).

Pour davantage de détails se référer à la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse Régionale qui présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2013, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

5.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

5.4.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles

Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,

- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,

- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

5.4.2. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

La gestion du Risque Opérationnel dans la Caisse Régionale est partagée entre un Manager des Risques Opérationnels (MRO), une Responsable des Plans de Continuité d'Activités (RPCA), et une Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) ; ces trois personnes sont rattachées directement au RCPR.

Le périmètre de leurs activités couvre l'ensemble de la Caisse Régionale, ainsi que les filiales directes en tant que de besoin. La cartographie annuelle des Risques Opérationnels, et les déclarations au fil de l'eau des incidents, couvrent la totalité des services du siège. La gestion des Risques Opérationnels fait l'objet d'une information régulière tant à l'attention de l'organe exécutif, au travers du Comité de Contrôle Interne, qu'à celle de l'organe délibérant, au travers du Comité d'Audit et des Comptes, les présentations des résultats des travaux étant assurées auprès de ces instances par le RCPR.

Pour 2013, se sont tenus 4 Comités de Contrôle Interne (CCI) au cours desquels ont été présentées des informations synthétiques, notamment, sur les procédures d'alertes internes, les résultats du processus de collecte des incidents Risques Opérationnels (principaux domaines et risques à surveiller), l'analyse des scénarios majeurs, l'actualisation de la cartographie des Risques Opérationnels et les informations sur les Exigences de Fonds Propres.

Un tableau de bord trimestriel est réalisé et présente de façon synthétique :

- La situation et le descriptif des principaux Risques Opérationnels déclarés.
- La répartition des incidents par Catégorie de Risques, par Domaine et Processus (et conséquences financières).
- L'évolution des Risques Opérationnels (estimés, provisionnés et passés en pertes).

Les 4 principaux indicateurs (cf. ci-dessous) sont présentés systématiquement à chaque Comité de Contrôle Interne selon un principe de cotation défini pour chacun d'entre eux (leur évolution sur quatre trimestres glissants montre les tendances en matière de gestion et de maîtrise de gestion des Risques Opérationnels) :

- Nombre d'incidents collectés
- Coût du Risque Opérationnel (Montant net en K€)
- % de PNB d'activité
- Nombre d'alertes de la CR (>50.000 €)

Cette présentation trimestrielle permet d'identifier les solutions à mettre en œuvre par la formalisation de plans d'actions validés par la Direction.

Une information est également faite au Comité d'Audit et des Comptes avec compte rendu au Conseil d'Administration (4 réunions trimestrielles se sont tenues en 2013).

Lors de l'exercice 2013, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs, avec l'ajout d'un nouveau Scénario Majeur pour le périmètre de la C.R. (15 Scénarios Majeurs ont été analysés).
- Actualisation de la Cartographie 2012 des Risques Opérationnels.
- Rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions, afin de fiabiliser la base collecte (développement requête informatique « Business Object »).
- Rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle pour identifier les processus critiques et sensibles.
- La nouvelle version de l'outil d'identification et de mesure des pertes et incidents avérés (OLIMPI@) mise en place en interne s'est accompagnée en 2013 d'une décentralisation de la saisie dite « simplifiée » (saisie directe par le gestionnaire de 6 rubriques en cas de déclaration). La collecte des incidents et de leurs conséquences financières se fait désormais au fil de l'eau via l'interface de saisie de l'outil WEB intégré dans l'environnement du poste de travail informatique.
- La procédure d'alerte interne Risques Opérationnels a été actualisée en décembre 2013 sous la forme de l'ajout d'une note de synthèse opérationnelle (qui fait quoi et comment) mise en ligne sous l'intranet documentaire de la Caisse Régionale.
- La Politique de Gestion des Risques Opérationnels a été mise à jour annuellement (dernière mise à jour faite en date du 28/06/2013), et diffusée en ligne sous l'intranet dans l'espace Risques Opérationnels. Une nouveauté pour 2013 : il a été ajouté un nouveau seuil d'alerte spécifique au Risque Opérationnel sur les activités de Marchés (3,2 M€ pour 2013).
- Six nouvelles procédures internes du domaine Risques Opérationnels ont été créées en 2013 venant s'ajouter au six déjà existantes. Ces dernières ont été mises à jour régulièrement au fil de l'eau.

5.4.3. METHODOLOGIE

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les Risques Opérationnels de l'ensemble des entités de son périmètre.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses

Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...) : l'Exigence de Fonds Propres Risques Opérationnels (EFP RO TOTALE = EFP AMA) est de 40 905 073 € pour le périmètre de la Caisse Régionale (31/12/2013).

A l'origine, la méthodologie Risque Opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie (CNM) le 15 février 2007.

Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du Risque Opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

5.4.4. EXPOSITION

Les pertes (Montant en Brut) liées aux incidents déclarés au titre du Risque Opérationnel se répartissent de la façon suivante par type d'évènements (répartition du coût du Risque Opérationnel par Catégorie de Bâle II) :

Fraude interne	→ 0%
Fraude externe	→ 10.6%
Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	→ 1.6%
Clients, produits et pratiques commerciales	→ 18.7%
Dommages aux actifs corporels	→ 0%
Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes	→ 0%
Exécution, livraison et gestion des processus	→ 69.1%

Données arrêtées au 31/12/2013 (Montant Brut de la collecte 2013 en pourcentage).

La Caisse Régionale a connu une très forte variation à la hausse du coût du Risque Opérationnel en raison de la collecte d'un très important incident en 2013 (Catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales »).

5.4.5. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est

nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Pour la Caisse Régionale, le gain réglementaire autorisé par l'assurance est d'un montant de 10 226 268 € (Date d'Arrêté du 31/12/2013).

Pour la Caisse Régionale, il existe une procédure qui a pour objectif d'être en mesure de pouvoir mettre en place un dispositif satisfaisant en matière de techniques d'atténuation des Risques Opérationnels / Polices d'assurances (CAMCA) et de définir les éventuelles actions de correction à mettre en œuvre :

- Surveiller l'évolution du Risque Opérationnel afin de détecter si le risque avéré est en augmentation.
- S'assurer que les polices d'assurances souscrites (CAMCA) réduisent le risque identifié en révisant :
 - Les domaines assurés,
 - Le coût des assurances / risque estimé,
 - Les polices d'assurances (plafond/franchise).
- Vérifier la conformité de la souscription des assurances (mise à jour régulière des polices par rapport aux risques couverts).
- S'assurer que la Caisse Régionale suit les demandes de remboursement (versement des indemnisations en cas de sinistre).
- Communiquer les résultats de l'analyse à la CAMCA en demandant si le niveau de couverture des polices souscrites par la Caisse Régionale est adapté.

5.5. Risques du secteur de l'Assurance

La Caisse Régionale est enregistrée auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance) en tant que Courtier d'Assurance.

Dans le cadre de cette activité de courtier, la Caisse Régionale commercialise principalement:

- l'assurance dommages (PACIFICA) : Principalement, assurances automobile, habitation, santé, garanties des accidents de la vie, protection juridique
- l'assurance de personnes par PREDICA (assurance vie et prévoyance), BGPI (assurance vie)
- l'assurance emprunteur (financement / ADICAM)
- l'assurance para-bancaire (assurance des moyens de paiement, PEL..) par la CAMCA.

Nos principales compagnies d'assurances sont PACIFICA, PREDICA, BGPI et CAMCA : ce sont les compagnies qui élaborent l'offre produit, les conditions de souscription et les éléments de tarification.

Nos principaux risques opérationnels sont listés ci-dessous.

5.5.1. LE RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance en « assurance non vie »

Les risques identifiés au sein de la Caisse Régionale en terme de souscription d'assurance non vie sont les suivants :

- **Règlementation**
 - Non respect de la réglementation professionnelle en matière d'assurance
 - Non respect de la réglementation CNIL
 - Vente d'un contrat par un agent non habilité
- **Contractuels**
 - Défaut de formalisme du contrat
 - Formalisme frauduleux d'un contrat
- **Process de vente / devoir d'information et de conseil**
 - Absence ou insuffisance de sensibilisation du personnel dans le cadre de l'activité assurances
 - Inadéquation du contrat avec le bien à assurer
 - Manquement au devoir d'information
 - Souscription abusive d'un contrat
 - Défaut de transmission du contrat au client
 - Inadéquation entre l'offre et la plaquette de démarchage
 - Non respect de la délégation ou des règles de dérogation tarifaires (involontaire)
- **Fraude**
 - Attribution frauduleuse d'une carte verte provisoire
 - Violation des règles de dérogation tarifaires ou des délégations
 - Vol d'informations relatives à la clientèle
- **Process administratifs internes**
 - Défaut d'actualisation des données clients dans le Système d'information
 - Défaut d'authentification des signatures
 - Défaut de délivrance d'une carte verte
 - Défaut de rejet d'un prélèvement de cotisation
 - Défaut de résiliation de l'ancien contrat
 - Défaut de transmission de la mise en demeure de paiement
 - Défaut d'encaissement des primes
 - Défaut d'enregistrement du contrat
 - Défaut d'envoi par courrier recommandé de la lettre de résiliation à la concurrence de l'ancien contrat
 - Détournement d'un remboursement de sinistre
 - Perte ou altération irrémédiable des documents contractuels
 - Perte ou altération irrémédiable des données Système d'Information relatives à un contrat
 - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un acteur (locaux inaccessibles - grève, incendie, inondation... -, maladie, etc.)

Le risque de souscription d'assurance en « assurance-vie »

- **Règlementation**
 - Non respect de la réglementation professionnelle en matière d'assurance
 - Non respect de la réglementation CNIL
 - Vente d'un contrat par un agent non habilité
- **Contractuels**
 - Défaut de formalisme de la clause bénéficiaire
 - Défaut de formalisme du contrat
 - Défaut de formalisme du questionnaire de santé
 - Formalisme frauduleux d'un contrat
- **Process de vente / devoir d'information et de conseil**
 - Absence ou insuffisance de sensibilisation du personnel dans le cadre des activités assurances
 - Détournement de la clause bénéficiaire
 - Inadéquation entre l'offre et la plaquette de démarchage
 - Manquement au devoir d'information
 - Non respect de la délégation ou des règles de dérogation tarifaires (involontaire)

- Participation abusive d'un agent au renseignement du questionnaire de santé
- Vente d'un contrat inadapté aux besoins d'un client
- **Fraude**
 - Déclaration frauduleuse de sinistre
 - Dissimulation d'informations ou falsification du questionnaire de santé
 - Divulgation d'informations confidentielles
 - Violation des règles de dérogation tarifaires ou des délégations (fraude)
- **Process administratifs internes**
 - Défaut d'analyse d'un sinistre
 - Défaut de clôture d'un contrat
 - Défaut de réception des commissions
 - Défaut de réception du montant de dédommagement
 - Défaut de traitement de la facturation
 - Défaut de transmission des souscriptions à la société d'assurance
 - Défaut de versement du dédommagement
 - Défaut d'encaissement des primes
 - Défaut d'enregistrement du contrat
 - Défaut d'imputation d'un prélèvement
 - Facturation abusive
 - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un acteur (locaux inaccessibles - grève, incendie, inondation... -, maladie, etc.)
 - Interruption du processus suite à l'indisponibilité d'un matériel (panne du SI, d'un logiciel ou d'une machine, perte de données...)
 - Perte ou altération irrémédiable des documents contractuels
 - Perte ou altération irrémédiable du questionnaire de santé

Ces risques sont cartographiés (fréquence, montant, ...). Certains d'entre eux sont intégrés dans le plan de contrôle interne et mesurés annuellement et/ou trimestriellement.

5.5.2. LE RISQUE DE REASSURANCE

La Caisse Régionale assure sa responsabilité civile « courtage d'assurance » auprès de la CAMCA, au titre de tous les actes de commercialisation des produits assurances. Elle dispose également de la garantie financière de la CAMCA.

La Caisse Régionale dispose d'une police d'assurance destinée à couvrir la variation des commissions assurances sur le périmètre Assurance Emprunteurs/Assurance Prévoyance/Assurances dommages/Assurances moyens de paiement.

Dans le cadre des résultats techniques, un dispositif de réassurance est établi par les compagnies d'assurances permettant de réassurer les sinistres supérieurs à un seuil.

5.5.3. LE RISQUE OPERATIONNEL ET LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

Le suivi interne des risques est effectué selon les règles établies au sein de la Caisse Régionale :

- Cartographie des risques opérationnels et risques de non-conformité revus chaque année, avec le process de déclaration mensuelle,
- Contrôles internes effectués de manière trimestrielle auprès du service Contrôle Permanent.

5.5.4. SURVEILLANCE ET GESTION DU RISQUE

Surveillance du portefeuille

Le service assurances de la Caisse Régionale reçoit des avis et alertes permettant de croiser différentes données et s'assurer – notamment - de l'adéquation risque/tarification.

Les risques avérés et significatifs sont traités au cas par cas.

Le traitement de la sur-sinistralité s'effectue de la façon suivante pour les clients :

- particuliers : exploitation des données de sur-sinistralité via des états d'alerte,
- professionnels / agriculteurs : la sur-sinistralité de ces clients est analysée annuellement par le comité de surveillance des risques

5.6. Risques juridiques

Courant 2013, 24 affaires étaient pendantes devant les juridictions civiles (Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance et Cour d'Appel) dans lesquelles la Caisse Régionale a agi en tant que défendeur.

Ces affaires étaient fondées sur la responsabilité civile de la Caisse Régionale et ne relevaient donc pas des juridictions pénales.

- 10 dossiers ont été clos en cours d'année ;
- Au 31/12/2013, 14 affaires étaient toujours en cours.

5.7. Risques de non-conformité

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale Val de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé la Caisse Régionale Val de France, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse Régionale de Val de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale Val de France ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;

- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale Val de France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarios catastrophes** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeur Crédits et Risques, Directeur Entreprises. Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet de vérifier l'exécution dans les délais raisonnables des mesures correctrices décidées.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Crédit Agricole VAL DE FRANCE identifie, conformément au règlement 97-02 (*Cf. article 17 ter*), les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre (*Cf. articles 17 ter et 38-2*),

En application des principes régissant les procédures d'alerte concernant tous les risques opérationnels, un seuil d'alerte «Risques Opérationnels» a été fixé vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. en Conseil d'Administration en date du 28 juin 2013. Le seuil de déclenchement minimum préconisé est de 0,5 % des fonds propres (Tier 1), soit 4,3 M€.

En 2013, un nouveau seuil d'alerte de 3,2 M€ spécifique aux risques opérationnels sur les activités de marché financier a été créé.

Le suivi quotidien de la liquidité est effectué par le service Gestion Financière qui :

- en réfère mensuellement au Comité Financier qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de politique de refinancement de la Caisse Régionale ;
- informe le conseil d'administration lors du renouvellement des limites.

L'encadrement de la liquidité s'établit dans un double cadre, celui réglementaire de "l'approche standard", mais aussi dans une approche interne au groupe Crédit Agricole dont les règles d'encadrement et de suivi des risques sont communes à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole. Cette approche interne a fait l'objet d'une convention signée entre Crédit Agricole SA et chacune des caisses régionales dans un cadre réglementaire "d'approche standard" en attendant la validation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de la Convention signée entre Crédit Agricole SA et chacune des caisses régionales.

Le niveau du ratio de liquidité est mentionné chaque trimestre dans le reporting de contrôle interne à destination du Contrôle Permanent.

b) Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct déroulement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité,

sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupe d'agence, Directeurs de région, Responsables de pôle, Directeurs). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse Régionale a été mis en œuvre.

Il est précisé que le dispositif fait l'objet d'une adaptation du aux évolutions en cours, et notamment le changement du système d'information et la migration vers le système « NICE » effectué le 11 novembre 2012 à Val de France. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne la distribution de crédits ou le fonctionnement statutaire de la Caisse locale. Les contrôles de premier degré sont assurés par le responsable d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

c) Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

L'année 2013 s'est caractérisée, par la nécessité, dans sa première partie, de : consolider, modifier ou faire évoluer les procédures et outils suite aux évolutions liées à la migration informatique de novembre 2012. Sur toute l'année 2013 la sensibilisation à la fraude, mise en œuvre depuis 2011, a continué à porter ses fruits avec des remontées plus nombreuses liées à une vigilance accrue.

Les axes principaux d'actions ont portés sur :

- Une action de vérification (à partir du mois de septembre) de la conformité de nos comptes d'Entreprises Individuelles, de Personnes Morales et d'Associations
- Le développement de nouveaux processus de traitement et de contrôle pour tenir compte des évolutions du système d'information NICE
- La formation des collaborateurs avec 111 collaborateurs formés à la Conformité, Blanchiment et Fraude en « présentiel ». Les bagages de formation ont été aussi modifiés pour s'adapter aux évolutions réglementaires et pour intégrer une sensibilisation aux règles du

droit bancaire. L'ensemble des collaborateurs de Val de France a consolidé ses connaissances en matière de conformité par la mise en œuvre, au 2^{ème} trimestre d'un module e-Learning « Parcours des Iles FIDES ».

- Suivi de la mise en place d'un outil de détection des faux documents d'identité pour lutter contre la fraude externe avait été mis à la disposition des agences fin 2012.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés en matière de mise à jour des dossiers clients particuliers et professionnels continueront sur l'année 2014, ainsi que la consolidation de la partie fraude interne de la cellule « Prévention de la Fraude ».

d) Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée semestriellement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.

- Le plan de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs, les plans de secours informatique, l'indisponibilité du personnel, le test de gestion de crise ont été mis à jour en 2013. La plupart des processus essentiels des unités du site administratif de Chartres ont été testé, le taux opérationnel global est de 77%.

- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse Régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.

- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2013 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

– Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée en novembre 2006, modifiée juillet 2013, définit notamment l'organisation du dispositif comptable, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse Régionale (Comptabilité, unités comptables décentralisées, Contrôle permanent), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles comptables.

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

– Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale et par la cartographie des processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée.

L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

– Données comptables

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

– Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale Val de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

– Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information

comptable et financière : déploiement de plans de contrôles comptables dans les services opérationnels, déploiement du Guide du contrôle comptable, déclinaison du dispositif de rapprochement comptabilité-risques selon la procédure définie par le groupe Crédit Agricole.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles comptables de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse
- contrôles de 2ème degré 1^{er} niveau exercés par la Direction Finances, Assurances et Bancaire.

Cette évaluation doit permettre au Contrôleur permanent de l'information comptable et financière de la Caisse Régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière ainsi que de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans la Caisse Régionale.

– Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

f) Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'unité « Contrôle Périodique », exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité de l'unité « Contrôle Périodique » de la Caisse Régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques « auditables » de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par l'unité « Contrôle Périodique », ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable de l'unité « Contrôle Périodique » d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

6. Délai de règlement des fournisseurs

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code du commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2013, le Crédit Agricole de Val de France satisfait à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Synthèse des délais de règlement :

Année 2013	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
Nbre Factures	831	742	942	890	886	988	785	603	844	935	825	398	806
Délai de Règlement % délai respecté	30j	30j											
	82,19%	80,19%	78,13%	75,51%	77,99%	72,67%	65,35%	76,29%	85,07%	79,79%	95,64%	98,24%	79,76%
Délai de Règlement % délai respecté	45j	45j											
	92,18%	88,68%	89,49%	88,31%	91,65%	83,70%	79,11%	90,71%	93,72%	93,30%	99,88%	100,00%	90,44%

Ci-dessous le montant des soldes des dettes à l'égard des fournisseurs :

Solde au 31/12/2013 Compte FOURNISSEURS en milliers d' € 1 273,
Solde au 31/12/2012 Compte FOURNISSEURS en milliers d' € 2 571.

7. Gouvernance de la rémunération

Au sein de la Caisse Régionale, la rémunération se définit comme un ensemble comprenant le salaire fixe, la rémunération variable et l'intéressement - participation.

- Sur la partie salaire fixe, celle - ci n'intègre pas un lien direct avec les objectifs de maîtrise des risques, quel que soit le niveau hiérarchique et quelle que soit l'activité,

- Sur la partie variable, pour :

- le Directeur Général, elle est proposée par le Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Elle est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale, dont les risques.

- les Cadres de Direction, elle est décidée par le Directeur Général de la Caisse Régionale, à partir de plusieurs éléments, dont la dimension « risques ».

- les autres salariés de la Caisse Régionale, elle est déterminée par le responsable hiérarchique, en fonction de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui ont été déterminés en début d'année et d'une base de calcul qui fait l'objet d'un accord local d'entreprise.

- Sur la partie intéressement - participation, la modalité de calcul est identique pour tous les salariés. Le calcul est basé sur des critères objectifs permettant de mesurer les performances économiques et financières de la Caisse Régionale et leur évolution. Il fait l'objet de deux accords locaux d'entreprise, l'un sur l'intéressement, l'autre sur la participation.

8. Evènements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR) : Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle.

9. Les comptes consolidés du Crédit Agricole Val de France

Le périmètre de consolidation se compose de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, de ses 57 Caisses Locales et du Fonds Dédié, Val de France Rendement. En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS-IFRS.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a comptabilisé en 2012 par résultat les dépréciations suivantes :

- SAS Rue de La Boétie : pour un montant de 11 970 milliers d'euros, constitués du recyclage par résultat de moins-values latentes pour 2 561 milliers d'euros et de 9 409 milliers d'euros de dotations aux dépréciations durables,
- SACAM International : pour un montant de 7 206 milliers d'euros de dotation en dépréciation durable.

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France arrêté au 31 décembre 2013 s'élève à 7 868 millions d'euros contre 7 935 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les capitaux propres consolidés atteignent 1 284 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le résultat consolidé au 31 décembre 2013 s'établit à 68 millions d'euros contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2012.

LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capitaux propres consolidés au 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Comptes Caisse Régionale normes françaises	incidences IAS		Comptes IAS de la CR	Comptes Caisses Locales	Comptes Fonds Dédiés	Eliminations de consolidation		Comptes consolidés IAS
Capital et réserves liées	190 444			190 444	127 571	50 008	-80 278	(1)	287 747
Réserves consolidées	755 512	133 313	(3)	888 825	24 369		874	(2)	914 067
Provisions réglementées	1 605	-1 605		0					-
Report à nouveau	-189	-2		-191		623	7		439
Gains ou pertes latents		14 497		14 497		674	-1 435		13 736
Résultat net exercice	63 307	1 123	(4)	64 430	3 914	534	-874		68 004
Intérêts minoritaires									10
Total Capitaux Propres Consolidés	1 010 679	147 326		1 158 006	155 854	51 839	-81 706		1 284 003

(1) Elimination des parts sociales CR détenues par les CL
 Elimination des CCA CR détenus par CL
 Elimination du capital social du fonds dédié
 Elimination de la prime d'émission du fonds dédié
total - 30 188
 - 82
 - 49 780
 - 228
- 80 278

(2) Dividendes intragroupe

(3) Retraitements sur réserves :
 Retraitements primes/décôtes HTM 75
 Provision pour FRBG 108 152
 Provision pour investissements 2 272
 Retraitements sur titres AFS - 8 585
 Valorisation des titres en JV sur option 485
 Impôts différés 33 556
 Retraitements de l'impôt sur OPCVM - 1 992
 Autres - 650
total 133 313

(4) Provisions réglementées
 Impôts - 666
 2 012
 Retraitements sur titres AFS 215
 IFT Trading - 438
total 1 123

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

En date du 31/01/2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 21/03/2014.

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	57
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	58
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	59
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	60
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	64
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	78
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	79
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	80
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	83
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	85
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	86
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	86
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	87
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	87
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	88
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	88
NOTE 14 PROVISIONS	89
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	89
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	90
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	92
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	92
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION).....	92
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	93
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	93
NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	93
NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	93
NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	94
NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	95

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	97
NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	98
NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	99
NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	99
NOTE 30 REVENUS DES TITRES	100
NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	100
NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	100
NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	101
NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	101
NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	102
NOTE 36 COUT DU RISQUE	103
NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	104
NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES	104
NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	105
NOTE 40 AFFECTATION DES RESULTATS.....	105
NOTE 41 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	105
NOTE 42 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	106

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		127 464	102 815
Caisse, banques centrales		21 344	22 844
Effets publics et valeurs assimilées	5	103 050	72 805
Créances sur les établissements de crédit	3	3 070	7 166
Opérations internes au Crédit Agricole	3	522 968	539 171
Opérations avec la clientèle	4	5 923 903	6 000 992
Opérations sur titres		522 799	482 220
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	235 425	194 707
Actions et autres titres à revenu variable	5	287 374	287 513
Valeurs immobilisées		522 510	492 315
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	440 341	437 811
Parts dans les entreprises liées	6-7	21 891	6 502
Immobilisations incorporelles	7	798	793
Immobilisations corporelles	7	59 480	47 209
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Comptes de régularisation et actifs divers		154 884	168 692
Autres actifs	8	65 586	82 759
Comptes de régularisation	8	89 298	85 933
TOTAL ACTIF		7 774 528	7 786 205

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		2 982	1 591
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 982	1 591
Opérations internes au Crédit Agricole	10	4 185 455	4 008 600
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 213 794	2 359 356
Dettes représentées par un titre	12	18 071	24 073
Comptes de régularisation et passifs divers		147 964	159 825
Autres passifs	13	59 125	46 490
Comptes de régularisation	13	88 839	113 335
Provisions et dettes subordonnées		87 431	169 793
Provisions	14-15-16	85 980	81 753
Dettes subordonnées	18	1 451	88 040
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	108 152	108 152
Capitaux propres hors FRBG	19	1 010 679	954 815
Capital souscrit		43 257	43 257
Primes d'émission		147 187	147 187
Réserves		755 512	698 375
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		1 605	2 271
Report à nouveau	-	189	
Résultat de l'exercice		63 307	63 725
TOTAL PASSIF		7 774 528	7 786 205

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 333 772	1 128 120
Engagements de financement	27	921 734	723 816
Engagements de garantie	27	412 038	404 304
Engagements sur titres	27	-	-

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		2 256 767	2 308 798
Engagements de financement	27	425 000	425 152
Engagements de garantie	27	1 831 767	1 883 646
Engagements sur titres	27	-	-

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	29-30	256 980	264 479
Intérêts et charges assimilées	29	110 900	127 715
Revenus des titres à revenu variable	30	2 901	3 342
Commissions (produits)	31	114 654	118 148
Commissions (charges)	31	15 495	19 799
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	115	102
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	2 402	7 023
Autres produits d'exploitation bancaire	34	1 470	1 365
Autres charges d'exploitation bancaire	34	2 450	1 390
Produit net bancaire		249 447	245 555
Charges générales d'exploitation	35	127 908	129 990
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		7 408	7 277
Résultat brut d'exploitation		114 131	108 288
Coût du risque	36	9 712	7 740
Résultat d'exploitation		104 419	100 548
Résultat net sur actifs immobilisés	37	2 275	2 496
Résultat courant avant impôt		102 144	98 052
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	38	39 503	34 490
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		666	163
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		63 307	63 725

NOTE 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, 57 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes du fond Val de France Rendement.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013

Néant.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2013

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR). Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-5	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Recommandation ANC relative à la présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé établi selon les normes internationales	04 avril 2013 N° 2013-01	1 ^{er} janvier 2014	Non
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui

Recommandation ANC relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales (hors établissements du secteur bancaire et organismes d'assurance).	07 novembre 2013 N°2013-03	1 ^{er} janvier 2013	Non
Recommandation ANC relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.	07 novembre 2013 N°2013-04	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Recommandation ANC relative au format des comptes consolidés des organismes d'assurance établis selon les normes comptables internationales.	07 novembre 2013 N°2013-05	1 ^{er} janvier 2013	Oui

L'application de ces changements de méthode comptable et de présentation des comptes n'a pas eu d'impact significatif pour la Caisse Régionale de Val de France au 31/12/13.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts distribués à la clientèle par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 33 628 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 35 277 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 128 milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert. Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Crédances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Crédances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels

il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou

indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	2 à 5 ans (dégressif)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France à la discréption de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 24 et 25.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'une durée de trois ans et s'applique donc aux trois exercices allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE
PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2				2		2	669
à terme	3 068				3 068		3 068	6 497
Valeurs reçues en pension					-		-	
Titres reçus en pension livrée					-		-	
Prêts subordonnés					-		-	
Total	3 070	-	-	-	3 070	-	3 070	7 166
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	6 140	-	-	-	6 140	-	3 070	7 166
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	4 547				4 547		4 550	1 591
Comptes et avances à terme	39 123	64 139	151 494	232 090	486 846	5 962	492 808	511 972
Titres reçus en pension livrée					-		-	
Prêts subordonnés	-	-	-	25 600	25 600	9	25 609	25 608
Total	43 671	64 139	151 494	257 690	516 994	5 974	522 968	539 171
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	43 671	64 139	151 494	257 690	516 994	5 974	522 968	539 171
TOTAL	49 811	64 139	151 494	257 690	523 134	5 974	526 038	546 337

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 14 215 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit 526 037 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Créances commerciales	2 975	184			3 159		3 159	3 089
Autres concours à la clientèle	384 860	627 100	1 962 908	2 943 141	5 918 009	31513	5 949 522	6 032 744
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	58 379				58 379	93	58 472	50 196
Dépréciations							-87 251	-85 037
VALEUR NETTE AU BILAN	446 214	627 284	1 962 908	2 943 141	5 979 548	31 606	5 923 903	6 000 992

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 285 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 14 215 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 344 512 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 1 663 141 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 910 833	52 191	28 186	25 304	18 156	2 871 344	48 295	25 434	29 522	19 020
Agriculteurs	810 438	16 507	9 372	12 142	7 966	771 144	14 277	10 261	10 004	8 574
Autres professionnels	490 541	19 795	11 016	11 202	7 694	488 984	18 725	10 945	12 329	8 972
Clientèle financière	103 551	2 085	1 325	1 706	1 325	125 609	13 970	88	5 886	88
Entreprises	1 011 776	53 563	25 234	36 416	19 586	1 148 838	39 201	22 071	27 104	17 332
Collectivités publiques	667 595	2 455	36	462	17	664 406	1 989	35	181	8
Autres agents économiques	16 420	28	1	19	1	15 703	15	12	11	9
TOTAL	6 011 154	146 624	75 170	87 251	54 745	6 086 028	136 472	68 846	85 037	54 003

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT
ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :						
- dont surcote restant à amortir					101 717	71 953
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					1 333	852
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	103 050	103 050	72 805
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					25 140	4 466
Autres émetteurs					199 341	186 903
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					3 735	3 500
Dépréciations					-175	-162
VALEUR NETTE AU BILAN	0	7 208	0	228 216	235 424	194 707
Actions et autres titres à revenu variable						
Créances rattachées					287 628	287 734
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	276 918	10 710	0	287 383	287 513
TOTAL	0	284 126	10 465	331 266	625 857	555 025
Valeurs estimatives	0	302 642	11 330	342 623	656 595	590 702

(1) : Dont 14 215 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 16 283 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Commentaires :

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de **titres de placement** s'élève à 18 599 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 16 808 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les **titres de l'activité de portefeuille** s'élève à 866 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 1 235 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de **titres d'investissement** s'élève à 17 253 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 22 979 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)	24 173	3 500
Etablissements de crédit	168 196	158 563
Clientèle financière	290 380	290 458
Collectivités locales	967	965
Entreprises, assurances et autres clientèles	35 702	25 616
Divers et non ventilés		
Total en principal	519 418	479 102
Créances rattachées	3 809	3 501
Dépréciations	428	383
VALEUR NETTE AU BILAN	522 799	482 220

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	231 790	101 717	287 628	621 135	191 369	71 953	287 734	551 056
dont titres cotés	177 370	101 717			136 949	71 953		
dont titres non cotés (1)	54 420		287 628	342 048	54 420		287 734	342 154
Créances rattachées	3 809	1 333		5 142	3 501	853		4 354
Dépréciations	175		254	429	162		221	383
VALEUR NETTE AU BILAN	235 424	103 050	287 374	625 848	194 708	72 806	287 513	555 027

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 287 374 milliers d'euros

 dont OPCVM français de capitalisation 276 162milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif (Val de France Rendement) figurent à l'actif du bilan pour 49 992 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève à 52 180 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	134 868	139 932
OPCVM obligataires	80 071	89 464
OPCVM actions	72 689	77 365
OPCVM autres		
TOTAL	287 628	306 761

5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	5 975	19 255	74 322	132 239	231 791	0	235 600	194 870
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					231 791	3 809	235 600	194 708
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			20 162	81 555	101 717	0	1 333	103 050
Dépréciations						0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN					101 717	1 333	103 050	72 806

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

RUBRIQUES	Quote part de capital % detenu	Valeur nette comptable des titres (En K€)	Avances et prêts consentis (En K€)	Montant des cautions et aval (en K€)	Situation nette (en €)	RESULTAT DERNIER EXERCICE
<u>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CR</u>						
<u>Participations dans Ets de Crédit</u>						
N E A N T						
<u>Autres parts dans les entreprises Liées</u>						
CREDIT AGRICOLE VDF EXPANSION	100,00	4385	400		4 385 380	-559 724
VAL DE France INVESTISSEMENT	100,00	15000			15 000	
CREDIT AGRICOLE VDF IMMOBILIER	100,00	1904		140	1 906 364	-390 639
sous total		21289	400	140		
<u>Autres titres de participations</u>						
SAS LA BOETIE	2,11	368459	20171		18 330 160,92	-3 361,00
SCI DE LA SEINE	2,28	2165			90 861,00	12 619,00
CA TITRES	1,32	732	6649		51 171,00	3 901,00
SACAM AVENIR	1,84	2089			113 415,00	-17,00
SACAM DEVELOPPT	2,11	15357	7326		726 374,00	927,00
SACAM INTERNATIONAL	2,11	11062			521 855,00	-109 800,00
SACAM FIRECA	1,76	417			23 653,00	457,00
SACAM PARTICIPATION	1,88	1364			69 496,00	868,00
CT CAM	1,02	460			22 493,00	2 407,00
SACAM IMMOBILIER	1,85	2643				
SACAM FIA NET	1,60	414			32 867,00	-14 300,00
TERRITOIRES ET DEVELOPT	4,31	509			15 740,00	93,00
CARCIE	21,00	385			458,00	-611,00
SCI CAM	2,86	437			33 877,00	2 101,00
sous total		406493	34146	0		
TOTAL		427782	34546	140		
<u>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR INVENTAIRE EST INFERIEUR 1% DU CAPITAL DE LA CR</u>						
<u>Participations Ets de Crédit (ensemble)</u>						
		0	0	0		
<u>Autres parts dans les entreprises Liées (ensemble)</u>						
		0	200			
<u>Autres titres participations (ensemble)</u>						
		5780	27277	60		
TOTAL PARTS ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS		433562	62023	200		

6.1. Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	24 000	21 293	8 008	6 429
Titres cotés	600	600	200	200
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-2 709	0	-1 706	0
VALEUR NETTE AU BILAN	21 891	21 893	6 502	6 629
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	417 638	509 586	414 029	540 314
Titres cotés	27 831	27 831	27 875	27 817
Avances consolidables	239	239	119	119
Créances rattachées				
Dépréciations	-9 265	0	-8 110	0
Sous-total titres de participation	436 443	537 656	433 913	568 250
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 898	4 107	3 898	4 108
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 898	4 107	3 898	4 108
VALEUR NETTE AU BILAN	440 341	541 763	437 811	572 358
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	462 232	563 656	444 313	578 987

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	445 536		425 935	
Titres cotés				
TOTAL	445 536		425 935	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	8 008	16 000	-8		24 000
Avances consolidables	200	400			600
Créances rattachées					
Dépréciations	-1 706	-1 183	180		-2 709
VALEUR NETTE AU BILAN	6 502	15 217	172	0	21 891
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	414 029	3 609			417 638
Avances consolidables	27 876	100	-145		27 831
Créances rattachées	119	239	-119		239
Dépréciations	-8 110	-1 380	225		-9 265
Sous-total titres de participation	433 914	2 568	-39	0	436 443
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 898				3 898
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 898	0	0	0	3 898
VALEUR NETTE AU BILAN	437 812	2 568	-39	0	440 341
TOTAL	444 314	17 785	133	0	462 232

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	139 869	19 838	-9 704		150 003
Amortissements et dépréciations	-92 660	-7 335	9 471		-90 524
VALEUR NETTE AU BILAN	47 209	12 503	-233	0	59 479
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	6 148	78	-5 085		1 141
Amortissements et dépréciations	-5 355	-73	5 085		-343
VALEUR NETTE AU BILAN	793	5	0	0	798
TOTAL	48 002	12 508	-233	0	60 277

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	0	20
Comptes de stock et emplois divers	703	286
Débiteurs divers	64 878	82 408
Gestion collective des titres Livret de développement durable	6	45
Comptes de règlement	6	45
VALEUR NETTE AU BILAN	65 587	82 759
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	45 839	36 427
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	664	529
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	12 431	17 335
Autres produits à recevoir	30 363	31 643
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation		
VALEUR NETTE AU BILAN	89 297	85 934
TOTAL	154 884	168 693

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	85 037	38 048	-34 649	-1 185		87 251
Sur opérations sur titres	383	265	-220			428
Sur valeurs immobilisées	9 816	2 562	-405			11 973
Sur autres actifs	73	7	-1			79
TOTAL	95 309	40 882	-35 275	-1 185	0	99 731

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1 338				1 338		1 338	
· à terme					1 629	15	1 644	41
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 338	0	0	1 629	2 967	15	2 982	1 591
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	53 696				53 696		53 698	47 281
Comptes et avances à terme	921 736	1 254 543	958 571	990 491	4 125 341	6416	4 131 757	3 961 319
VALEUR AU BILAN	975 432	1 254 543	958 571	990 491	4 179 037	6 418	4 185 455	4 008 600
TOTAL	976 770	1 254 543	958 571	992 120	4 182 004	6 433	4 188 437	4 010 191

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	1 492 615				1 492 615		16	1 492 631
Comptes d'épargne à régime spécial :	31 420	0	0	0	31 420		31 420	27 392
· à vue	31 420				31 420		31 420	27 392
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	183 521	77 402	400 085	16 874	677 882	11 861	689 743	890 528
· à vue	11 173				11 173		11 173	22 163
· à terme	172 348	77 402	400 085	16 874	666 709	11 861	678 570	868 365
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 707 556	77 402	400 085	16 874	2 201 917	11 877	2 213 794	2 359 356

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	1 262 207	1 377 843
Agriculteurs	269 335	307 756
Autres professionnels	134 325	151 445
Clientèle financière	10 810	21 914
Entreprises	469 460	423 630
Collectivités publiques	4 090	9 525
Autres agents économiques	51 690	54 226
Total en principal	2 201 917	2 346 339
Dettes rattachées	11 878	13 017
VALEUR AU BILAN	2 213 795	2 359 356

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	339		2 500		2 839	216	3 055	2 981
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	3 000	12 000			15 000	17	15 017	21 092
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	3 339	12 000	2 500	0	17 839	233	18 072	24 073

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	0	20
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	39 723	41 070
Versements restant à effectuer sur titres	19 402	5 400
VALEUR AU BILAN	59 125	46 490
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	4 865	23 025
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	3
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	30 734	33 586
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	11 055	13 012
Autres charges à payer	42 182	43 709
Autres comptes de régularisation		
VALEUR AU BILAN	88 839	113 335
TOTAL	147 964	159 825

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	332			-357	190	165
Provisions pour autres engagements sociaux	718	6				724
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 076	2 737		-1 057		3 756
Provisions pour litiges fiscaux (1)		46				46
Provisions pour autres litiges	1 761	1 914		-679	1	2 997
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (2)	68 387	5 719		-6 798		67 308
Provisions pour restructurations (3)						0
Provisions pour impôts (4)						0
Provisions sur participations (5)						0
Provisions pour risques opérationnels (6)	1 382	504		-1 133		753
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (7)	4 814	1 381				
Autres provisions (8)	2 284	2 629	-684	-191	-1	6 194
VALEUR AU BILAN	81 754	14 936	-684	-10 215	190	85 981

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(4) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(5) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(6) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(7) Voir note 15 ci-après

(8) Inclut une dotation sur différentiel d'intérêts servis aux clients et le taux moyen sur les DAT à taux progressif pour 3,5M€ en 2013 contre 2,1M€ en 2012.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	268 110	159 756
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	379 298	394 213
Ancienneté de plus de 10 ans	496 164	546 935
Total plans d'épargne-logement	1 143 572	1 100 904
Total comptes épargne-logement	252 541	244 911
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 396 113	1 345 815

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	7 895	9 998
Comptes épargne-logement :	40 451	46 380
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	48 346	56 378

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	93	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 027	
Ancienneté de plus de 10 ans	5 074	4 813
Total plans d'épargne-logement	6 194	4 813
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	6 194	4 813

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	4 813	1 381			6 194
Comptes épargne-logement :					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	4 813	1 381	0	0	6 194

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 387	15 940
Coût des services rendus sur l'exercice	1 293	1 058
Coût financier	493	744
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	185
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 519	-1 616
(Gains) / pertes actuariels	-28	1076
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	17 611	17 387

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	1 293	1 058
Coût financier	493	744
Rendement attendu des actifs	-468	-903
Coût des services passés		23
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	9	1 086
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 327	2 008

Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	16 464	15 935
Rendement attendu des actifs	468	102
Gains / (pertes) actuariels	-68	390
Cotisations payées par l'employeur	2 084	1 468
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	185
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1519	-1 616
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	17 414	16 464

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N	-17 611	608
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	31	
Juste valeur des actifs fin de période	17 414	16 864
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-166	17 472

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	108 152	108 152
Valeur au bilan	108 152	108 152

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3 mois	>3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales					0	1 451	1 451	88 040
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	0	0	0	0	0	1 451	1 451	88 040

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Au cours de l'exercice 2013, les comptes courants bloqués des Caisses Locales sont remplacés par des dépôts à termes interbancaires comptabilisés en dettes envers les établissements de crédits.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres								
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres	
Solde au 31 Décembre 2011	43 257	435 810	47 256	301 223			2 434	68 470	898 450
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							-7 197	-7 197	0
Variation de capital							-61 268	0	0
Variation des primes et réserves		45 951		15 317			-5	63 725	63 725
Affectation du résultat social 2011				5			-163	63 307	-163
Report à nouveau débiteur									
Résultat de l'exercice 2012									
Autres variations									
Solde au 31 Décembre 2012	43 257	481 761	47 256	316 545	0	2 271	63 725	954 815	
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							-6 587	-6 587	0
Variation de capital							-57 138	0	0
Variation des primes et réserves		42 854		14 284			-189	63 307	-189
Affectation du résultat social 2012									
Report à nouveau débiteur									
Résultat de l'exercice 2013									
Autres variations									
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	43 257	524 615	47 256	330 640	0	1 605	63 307	1 010 680	

Commentaires :

(1) Dont 113 715 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 473 milliers d'euros primes de fusion

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	1 010 680	954 815
Fonds pour risques bancaires généraux	108 152	108 152
Dettes subordonnées et titres participatifs	1 451	88 040
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 120 283	1 151 007

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	584 990	601 222
Sur les établissements de crédit et institutions financières	557 513	578 297
Sur la clientèle	27 477	22 925
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	4 180 488	4 091 761
Sur les établissements de crédits et institutions financières	4 179 037	4 003 721
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	1 451	88 040
Engagements donnés	200	400
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	200	400
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

L'activité en devises de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significative.

NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	289	288	1 592	1 590
Devises	142	142	787	787
Euros	147	146	805	803
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	289	288	1 592	1 590

NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 243 554	145 149	2 388 703	2 456 984
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	2 243 554	145 149	2 388 703	2 456 984
Swaps de taux d'intérêt	2 243 554	145 149	2 388 703	2 456 984
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	0	5 830	5 830	10 846
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	4 860
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	2 430
Vendus			0	2 430
Opérations de gré à gré	0	5 830	5 830	5 986
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		2 915	2 915	2 993
Vendus		2 915	2 915	2 993
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	2 243 554	150 979	2 394 533	2 467 830

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	626 699	1 252 317	509 687	626 699	1 252 317	509 687			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	626 699	1 252 317	509 687	626 699	1 252 317	509 687	0	0	0
Swaps de devises	732	5 098	0	732	5 098				
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	732	5 098	0	732	5 098	0	0	0	0
TOTAL	627 431	1 257 415	509 687	627 431	1 257 415	509 687	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	398 008	1 470 287	588 689	398 008	1 470 287	588 689			
Caps, Floors, Collars	0	4 860	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	398 008	1 475 147	588 689	398 008	1 475 147	588 689	0	0	0
Swaps de devises	752	5 234	0	752	5 234				
Opérations de change à terme	3 182	0	0	3 182					
Sous total	3 934	5 234	0	3 934	5 234	0	0	0	0
TOTAL	401 942	1 480 381	588 689	401 942	1 480 381	588 689	0	0	0

25.2. Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	45 715	2 388 703	61 965	2 456 984
Forward taux				
Caps, Floors, Collars				4 860
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	45 715	2 388 703	61 965	2 461 844
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				
Sous total	0	0	0	0
TOTAL	45 715	2 388 703	61 965	2 461 844

25.3. Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux (1)		32 868	2 210 686	145 149
Contrats assimilés (2)				

(1) Les swaps de transaction sont uniquement constitués de swaps d'intermédiation.

(2) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France réalise ses opérations sur les produits dérivés principalement avec Crédit Agricole SA.

Le risque de contrepartie attaché aux produits dérivés est non significatif.

**NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET
AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	921 734	723 816
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	82 684	
. Engagements en faveur de la clientèle	839 050	723 816
Ouverture de crédits confirmés	606 946	484 996
- Ouverture de crédits documentaires	478	1 597
- Autres ouvertures de crédits confirmés	606 468	483 399
Autres engagements en faveur de la clientèle	232 104	238 820
Engagements de garantie	412 038	404 304
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)	312 881	312 913
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	32	
Autres garanties	312 881	312 881
. Engagements d'ordre de la clientèle	99 157	91 391
Cautions immobilières	6 027	7 191
Autres garanties d'ordre de la clientèle	93 130	84 200
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
Engagements reçus		
Engagements de financement	425 000	425 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	
. Engagements reçus de la clientèle	425 000	425 000
Engagements de garantie	1 831 767	1 883 646
. Engagements reçus d'établissements de crédit	118 628	114 598
. Engagements reçus de la clientèle	1 713 139	1 769 048
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	128 017	167 641
Autres garanties reçues	1 585 122	1 601 407
Engagements sur titres	0	0
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Garantie Switch

NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Dans le cadre du plan de relance de l'activité bancaire et de la création de la SFEF – Société de Financement de l'Economie Française, la Caisse Régionale Val de France a perçu des avances, via Crédit Agricole S.A., pour un montant s'élevant à 45 102 milliers d'euros au 31/12/2013.

En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse Régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 63 487 milliers d'euros.

Afin de couvrir le déficit en liquidités des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA a créé une filiale à 100%, Crédit Agricole Home Loan SFH, chargée de lever des ressources redistribuées aux Caisses Régionales par l'intermédiaire de Crédit Agricole SA.

Au 31/12/2013 le montant des avances s'élève à 220 047 milliers d'euros pour une durée allant de 1 à 15 ans.

En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse Régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole Home Loan SFH une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 320 179 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'opération « switch », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté en garantie à Crédit Agricole SA des garanties à hauteur de 312 881 K€.

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 311	4 984
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 307	24 805
Sur opérations avec la clientèle	218 178	219 768
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 737	9 966
Produit net sur opérations de macro-couverture	341	4 904
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	106	52
Intérêts et produits assimilés	256 980	264 479
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 222	4 803
Sur opérations internes au Crédit Agricole	81 175	92 476
Sur opérations avec la clientèle	24 130	29 767
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	230	320
Sur dettes représentées par un titre	69	262
Autres intérêts et charges assimilées	74	87
Intérêts et charges assimilées	110 900	127 715
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	367 880	392 194

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de 1 854 milliers d'euros, il était de 631 milliers d'euros au 31 décembre 2012

NOTE 30 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	132	117
Livret développement durable		
Titres d'investissement	10 280	9 691
Opérations diverses sur titres	325	158
Revenus des titres à revenus fixes	10 737	9 966
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	2 898	3 342
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3	
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	2 901	3 342
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	13 638	13 308

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	85		85	132		132
Sur opérations internes au crédit agricole	20 353	-9 344	11 009	21 490	-12 651	8 839
Sur opérations avec la clientèle	25 818	-480	25 338	24 569	-482	24 087
Sur opérations sur titres		-4	-4		-3	-3
Sur opérations de change	17		17	12		12
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	46		46	99		99
Sur prestations de services financiers (1)	67 104	-5 431	61 673	71 618	-5 311	66 307
Provision pour risques sur commissions	1 230	-236	994	227	-1 352	-1 125
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	114 653	-15 495	99 158	118 147	-19 799	98 348

(1) dont prestations d'assurance-vie : 11 565 milliers d'euros au 31/12/2013 contre 11 105 milliers d'euros au 31/12/2012

NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	82	102
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-197	
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-115	102

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-40	-111
Reprises de dépréciations	19	1 590
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-21	1 479
Plus-values de cession réalisées	2 125	5 999
Moins-values de cession réalisées		-453
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 125	5 546
Frais d'acquisition	-3	-3
Solde des opérations sur titres de placement	2 101	7 022
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-224	-63
Reprises de dépréciations	201	63
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-23	0
Plus-values de cession réalisées	325	
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	325	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	302	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	2 403	7 022

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers		1 310
Quote part des opérations faites en commun		56
Refacturation et transfert de charges	1 442	
Reprises provisions	28	
Autres produits d'exploitation bancaire	1 470	1 366
Charges diverses	-1 445	-1 073
Quote part des opérations faites en commun	-500	-317
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-504	
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 450	-1 390
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-980	-24

NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	43 377	44 614
Charges sociales :	21 179	21 897
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 830	6 187
Intéressement et participation	8 736	8 667
Impôts et taxes sur rémunérations	8 638	8 161
Total des charges de personnel	81 930	83 339
Refacturation et transferts de charges de personnel	-3 070	-3 256
Frais de personnel nets	78 860	80 083
Frais administratifs		
Impôts et taxes	6 709	6 150
Services extérieurs et autres frais administratifs	42 522	43 931
Total des charges administratives	49 231	50 081
Refacturation et transferts de charges administratives	-183	-173
Frais administratifs nets	49 048	49 908
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	127 908	129 991

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 1 169 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en mai 2014 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôts au cours de l'exercice 2014.

Effectif moyen

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	331	333
Non cadres	865	869
TOTAL	1 196	1 202
<i>Dont : - France</i>		
- Étranger	1 196	1 202
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	12	19

NOTE 36 COUT DU RISQUE

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations et de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Par exception, sont classées en produit net bancaire, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses, à la part des loyers douteux sur opérations de crédit bail ou de location simple dont la dépréciation est obligatoire et aux indemnités de résiliation sur contrats de crédit bail et assimilés.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de dépréciation pour risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	-45 664	-41 545
Dépréciations de créances douteuses	-35 363	-36 335
Autres provisions et dépréciations	-10 301	-5 210
Reprises de provisions et dépréciations	41 745	38 383
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	33 211	35 870
Autres reprises de provisions et dépréciations	8 534	2 513
Variation des provisions et dépréciations	-3 919	-3 162
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	-614	-319
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	-5 753	-5 487
Décote sur prêts restructurés	-128	-17
Récupérations sur créances amorties	701	1 245
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-9 713	-7 740

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 4 767 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 986 milliers d'euros

(2) Dont 300 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 4 767 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-2 562	-8 155
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 562	-8 155
Reprises de dépréciations	405	5 657
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	405	5 657
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-2 157	-2 498
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 157	-2 498
Plus-values de cessions réalisées	92	1
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	92	1
Moins-values de cessions réalisées	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	92	1
Solde des plus et moins-values de cessions	92	1
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	92	1
Solde en perte ou en bénéfice	-2 065	-2 497
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	18	98
Moins-values de cessions	-228	-97
Solde en perte ou en bénéfice	-210	1
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2 275	-2 496

NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPOTS SUR LES BENEFICES(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	39 503	34 490
Partie afférente à un redressement fiscal		
Partie afférente au résultat exceptionnel		
Total	39 503	34 490

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 913 milliers d'euros.

NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

La clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

NOTE 40 AFFECTATION DES RESULTATS

La proposition d'affectation du résultat est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2013
Bénéfice de l'exercice	63 307
Report à nouveau	- 189
Affectation à la réserve légale	42 519
Affectation en autres réserves	14 173
Intérêts des parts sociales et cca	6 426

NOTE 41 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 42 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	%	KPMG	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions accessoires	86	100%	77	100%
Sous-total	86	100%	77	100%
Autres prestations Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total				
TOTAL	86	100%	77	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 Mars 2014

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux :

- ◆ approuve le bilan au 31 décembre 2013 et les comptes de l'exercice 2013
- ◆ donne quitus de leur gestion aux administrateurs et au Directeur Général
- ◆ constate le résultat de l'exercice soit 63 307 439.53 Euros

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

- ◆ Constate le résultat de l'exercice soit 68.005 milliers d'euros

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate l'absence de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et de la présence de trois nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice, prend acte de ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION : CONSTAT DE L'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que :

- Le capital social de la Caisse Régionale s'élevait au 31 décembre 2012 à 43 257 080 euros
- Il a été enregistré 2 souscriptions de 16 parts sociales de 10 euros chacune
- Il a été enregistré 2 remboursements de 16 parts sociales de 10 euros chacune
- Le capital de la Caisse Régionale s'élevait au 31 décembre 2013 à 43 257 080 euros

L'Assemblée Générale constate l'absence d'évolution du capital social au cours de l'exercice 2013.

SIXIEME RESOLUTION : FIXATION DU TAUX D'INTERET DES PARTS SOCIALES VERSE PAR LA CAISSE REGIONALE A SES SOCIETAIRES

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2.46 % le taux d'intérêt des parts sociales pour 2013.

SEPTIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DES CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES

L'Assemblée Générale décide de fixer à 4.35 euros le dividende servi aux Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2013.

HUITIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice minoré du report à nouveau débiteur de 189 432 euros comme suit :

- Affectation à la réserve légale42 519 254.98 Euros
- Dotation aux autres réserves.....14 173 085.00 Euros
- Intérêts aux parts sociales.....742 744.90 Euros
- Rémunération des certificats coopératifs d'associés.....5 682 922.65 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales :

Exercices	Nombre de parts sociales	Intérêt net	Taux d'Intérêt
2010	3 019 289	996 365,34 €	3,30 %
2011	3 019 289	1 056 751,85 €	3,50 %
2012	3 019 289	839 361.82 €	2.78 %

Proposition d'affectation pour l'exercice 2013 :

2013	3 019 289	742 744.90 €	2.46%
------	-----------	--------------	-------

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercices	Nombre de CCA	Dividende net	Dividende net par CCA
2010	1 306 419	6 074 848,35 €	4,65 €
2011	1 306 419	6 140 169,30 €	4,70 €
2012	1 306 419	5 748 243.60 €	4.40 €

Proposition d'affectation pour l'exercice 2013 :

2013	1 306 419	5 682 922.65	4.35 €
------	-----------	--------------	--------

NEUVIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, en application des articles L823-1 et L823-3 du Code de commerce et de l'article 33 des statuts, constate :

- La démission de KPMG Audit FSI, représenté par Monsieur Arnaud BOURDEILLE, Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Le remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire démissionnaire, par son suppléant KPMG Audit FSII (représenté par Pascal BROUARD) pour la durée du mandat subsistant de son prédécesseur.

En conséquence, il devient nécessaire de nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale nomme pour la durée du mandat subsistant de son prédécesseur :

- KPMG SA (représentée par Isabelle GOALEC) commissaire aux comptes suppléant.

Les mandats des commissaires aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric FASSOT vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

ONZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe GILBERT vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

DOUZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe SCHMIT vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

TREIZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LEROY vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

QUATORZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que le mandat d'administrateur de Madame Vanessa MICKENS-PARIS vient à expiration et, suite au dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletins secrets en début d'Assemblée Générale, renouvelle ledit mandat pour une durée de 3 ans.

QUINZIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Jacques MARIER conformément à l'article 15 des statuts et nomme Madame Valérie VERNEJOLS en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SEIZIEME RESOLUTION : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE COMPENSATRICE DE TEMPS PASSE DU PRESIDENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions de l'article L512-36 du Code monétaire et financier, décide de fixer au titre de l'exercice 2014 le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé du Président conformément aux recommandations de la FNCA.

DIX SEPTIEME RESOLUTION : INDEMNITES DES ADMINISTRATEURS : MANDAT AU CONSEIL

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans le strict respect des recommandations fédérales le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux autres membres du Conseil d'Administration dans l'accomplissement de leur mandat.

DIX HUITIEME RESOLUTION : VOTE CONSULTATIF SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES REMUNERATIONS OU INDEMNISATIONS VERSEES EN 2013 AU PRESIDENT, AU DIRECTEUR GENERAL ET AUX HUIT MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE LA CAISSE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnisations versées au Président, au Directeur Général et aux huit membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 1 501 237.49 € (un million cinq cent un mille deux cent trente sept euros et quarante neuf centimes) au titre de l'exercice 2013.

DIX NEUVIEME RESOLUTION : MANDAT POUR DEPOTS LEGAUX

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans les notes 2 et 2.13 de l'annexe concernant la recommandation ANC 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 6 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI

Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG Audit

Frank Astoux

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Modalités :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France participe à l'augmentation du capital de SACAM Immobilier pour un montant de 2 642 700 euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France conclut une avance en compte courant d'associé avec la SACAM Immobilier à hauteur de 55 636 euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France accepte de céder ses 1 000 actions de la SACAM Square Habitat à Crédit Agricole Immobilier pour un montant de 42 800 euros.

La Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Val de France approuve sa participation au projet d'augmentation du capital de Logiciel-Immobilier et autorise la souscription par la Caisse Régionale d'actions ordinaires susceptibles d'être émises par Logiciel-Immobilier pour un montant de 130 000 euros.

La Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Val de France approuve la cession de ses 28 500 actions de la S.A.S. Logiciel-Immobilier à Crédit Agricole Immobilier pour un montant calculé sur la base d'environ 2.55 euros par titre.

Ces actes ont été autorisés par le Conseil d'administration le 22 février 2013.

Adhésion de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au SDD B2B dans le cadre du système SEPA.

- Personne concernée :

M. Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S. Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Modalités :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France adhère au schéma de paiement SDD B2B prélèvement SEPA et cela en raison du choix de Conseil Européen des Paiements de créer de nouveaux instruments de paiement dans le but d'harmoniser les traitements des moyens de paiement au sein de la Communauté européenne des paiements.

Cette adhésion a été autorisée par le Conseil d'administration le 26 juillet 2013.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention-cadre de Garantie Financière Intra-groupe et convention-cadre de Crédit Intra-groupe conclues avec Crédit Agricole S.A.

- Personne concernée :

M. Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S. Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention-cadre de Garantie Financière Intra-groupe et convention-cadre de Crédit Intra-groupe conclues avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise en œuvre par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) du dispositif de financement de l'économie.

- Modalités :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France peut bénéficier du dispositif de financement, sous forme de prêts octroyés par Crédit Agricole S.A., en transfert d'une quote-part des prêts octroyés par la SFEF à Crédit Agricole S.A.

La garantie financière à consentir par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en contrepartie du prêt octroyé par Crédit Agricole S.A. est constituée par la remise en pleine propriété à Crédit Agricole S.A., à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles, à la charge pour Crédit Agricole S.A. d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

Ces conventions ont été autorisées lors du conseil d'administration du 7 novembre 2008.

L'encours d'avances SFEF reçues par la Caisse Régionale au 31 décembre 2013 s'élève à 45.1 millions d'euros.

L'encours de créances données en garantie par la Caisse Régionale au 31 décembre 2013 s'élève à 63.5 millions d'euros.

2. Convention de régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A.

- Personne concernée :

M. Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la SAS Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention de régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A.

- Modalités :

Sur le fondement de l'alinéa 3 de l'article 223 A du CGI, issu de l'article 91 de la loi de finances rectificative pour 2008, CASA a décidé, en sa qualité d'organe central mentionné à l'article L511-30 du Code Monétaire et Financier, de se constituer, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010, seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale sur les bénéfices et de l'IFA, dus par le groupe formé par elle-même et les filiales membres de son périmètre, élargi aux Caisses Régionales et aux caisses locales qui lui sont affiliées au sens de l'article L511-31 du code précité, ainsi que, le cas échéant, aux filiales des ces dernières.

Les Caisses Régionales font partie du groupe constitué par CASA en application de cet article (le "Groupe Fiscal Crédit Agricole Élargi").

Cette convention a généré pour la Caisse Régionale Val de France une économie d'impôts s'élevant au 31 décembre 2013 à la somme de 913 157 euros.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 27 novembre 2009 et signée le 21 avril 2010.

3. Garantie SWITCH

- Personne concernée :

M. Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la SAS Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Nature :

Garantie donnée par la Caisse Régionale conjointement et sans solidarité avec les autres Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. portant sur la valeur de mise en équivalence des participations détenues par Crédit Agricole S.A sous forme de CCI et de CCA dans le capital des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel – Approbations et autorisations à donner en vue de négocier, signer et mettre en œuvre cette garantie.

- Modalités :
- Montant plafond garanti individuel : 312 881 000 euros ;
- Durée : 15 ans, renouvelable tacitement tous les ans ensuite ;
- Garantie assortie de la constitution d'un gage-espèces à hauteur de 105 493 166 euros ;
- Taux et montants de rémunération de la garantie et du gage-espèces définis ainsi :
 - ⇒ La garantie est rémunérée à un taux annuel fixe de 3.1%, appliqué au montant du gage espèces multiplié par le taux de participation de la Caisse garante dans le montant global garanti ;
 - ⇒ L'indemnité d'immobilisation au titre du gage espèces est rémunérée à un taux annuel fixe de 6.2%, appliqué également au montant de gage espèces multiplié par le taux de participation de la Caisse garante dans le montant global garanti.

NB : la rémunération globale de l'instrument de garantie décrit ci-dessus à un taux annuel fixe de 9.3% est applicable au montant global du dépôt affecté à titre de garantie et versée pendant la durée de la garantie par CASA aux Caisses régionales (à hauteur de leur participation respective dans la garantie).

Cette convention a été autorisée lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2011.

Toutefois, il est important de notifier que des avenants validés au cours de l'exercice 2013 ont modifié le montant plafond de la garantie. Ce plafond a été porté de 14,7 milliards d'euros à 23,9 milliards d'euros. Le montant du gage-espèces consenti par les Caisses Régionales à CASA serait porté de 4,6 milliards d'euros à 8 milliards d'euros. Ces augmentations de plafond entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Les avenants en date du 19 décembre 2013 conduisent la Caisse Régionale à porter le montant plafond garanti individuel accordé à CASA de 313 millions d'euros à 509 millions d'euros.

La participation de la Caisse Régionale à la constitution du gage espèce sera portée de 105 millions d'euros à 172 millions d'euros. Le financement pour la Caisse Régionale de ce complément apporté au gage-espèces sera assurée à hauteur de 30 millions d'euros, par le remboursement total de l'avance en compte courant d'associé consentie par la Caisse Régionale à la S.A.S. Rue La Boétie et le remboursement total en principal de la participation de la Caisse Régionale au Prêt Subordonné accordé par les Caisses Régionales à la S.N.C. Courcelles, et pour le solde par un complément en numéraire égal à 36 millions d'euros.

4. Convention de représentation relation directe Mastercard

- Personne concernée :
- M. Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et représentant de la S.A.S. Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :
- Convention de représentation par Crédit Agricole S.A. auprès de Mastercard, en sa qualité de Membre Principal.

- Modalités :
- Le Groupe Crédit Agricole s'est engagé auprès de Mastercard à adopter le statut de Membre Principal. A ce titre, Crédit Agricole S.A. se voit imposer des contraintes techniques qui seront du ressort du Cedicam, et devient responsable envers Mastercard du respect par les caisses régionales des règles internes à ce dernier. Dans ce contexte, il est nécessaire de

construire un schéma contractuel permettant à Crédit Agricole S.A. d'assurer ses responsabilités de Membre Principal dans ce domaine, mais également dans le domaine financier.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. a proposé aux Caisses Régionales la signature d'une convention qui définit les règles de représentation auprès de Mastercard, et inclut un mandat général de représentation et un mandat spécifique pour la gestion des frais qui leur seront imputés à ce titre.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 24 février 2012.

5. Convention BEI

- Personne concernée :

M. Dominique Lefebvre, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France et représentant de la S.A.S. Rue de la Boétie, Vice-président de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention de partenariat avec Crédit Agricole S.A. et la BEI Région Centre pour le financement de projets liés aux énergies renouvelables.

- Modalités :

Afin d'encourager les économies d'énergie et de favoriser l'accès des entreprises à des financements à des coûts raisonnables, la région Centre a décidé, en partenariat avec la BEI, de mettre une enveloppe de 150 millions d'euros à la disposition de 2 établissements bancaires partenaires qui s'engagent à apporter un financement complémentaire de même montant. Les 300 M€ ainsi débloqués sont destinés au financement de projets ENR (installations solaires, éoliennes, biomasse, géothermie et méthanisation) lancés par des entreprises, associations, exploitations agricoles, collectivités territoriales etc., à l'exclusion des particuliers.

Les caisses régionales de Carcentre ont répondu à cet appel à projets et ont vu leur candidature retenue avec celle de la BPCE. Sur le plan pratique, les fonds de la BEI seront transférés à Crédit Agricole S.A. qui les mettra à la disposition des caisses régionales ; ces dernières les verseront ensuite aux clients finaux augmentés de leur quote-part. Des conventions seront signées entre les différentes parties pour formaliser ces relations.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 29 juin 2012.

Paris-La Défense et Toulouse, le 6 mars 2014

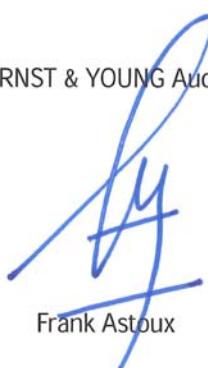
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI



Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France*

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en date du 31/01/2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 21/03/2014

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	121
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	121
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	121
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	123
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	127
COMPTE DE RESULTAT.....	127
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	128
BILAN ACTIF.....	131
BILAN PASSIF	131
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	132
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	133
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	136
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	136
1.1. Normes applicables et comparabilité	136
1.2. Format de présentation des états financiers	138
1.3. Principes et méthodes comptables	138
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	159
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE.....	162
2.1 Événements significatifs de la période	162
2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés	162
2.3 Participations non consolidées.....	162
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	162
3.1. Risque de crédit	163
3.2. Risque de marché	168
3.3. Risque de liquidité et de financement	172
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	174
3.5. Risques opérationnels	175
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	176
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	177
4.1. Produits et charges d'intérêts.....	177
4.2. Commissions nettes.....	177
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	178
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	179
4.5. Produits et charges nets des autres activités	179
4.6. Charges générales d'exploitation	180
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	180
4.8. Coût du risque.....	181
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	181
4.10. Impôts	181
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	183
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	184

6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	184
6.1. Caisse, banques centrales.....	184
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	185
6.3. Instruments dérivés de couverture.....	186
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	186
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	187
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	188
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	189
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	189
6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	190
6.10. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	190
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	192
6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	193
6.13. Immeubles de placement.....	193
6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	194
6.15. Provisions	195
6.16. Capitaux propres.....	197
6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	199
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	200
7.1. Détail des charges de personnel.....	200
7.2. Effectif fin de période	201
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	201
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	201
7.5. Autres avantages sociaux	203
7.6. Rémunérations de dirigeants	204
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	205
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	207
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	207
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	208
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	210
11. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	214
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013.....	214

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Adresse du siège social : 1 rue Daniel Boutet 28 002 Chartres

RCS Chartres : 400 868 188

Code NAF : 6419

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

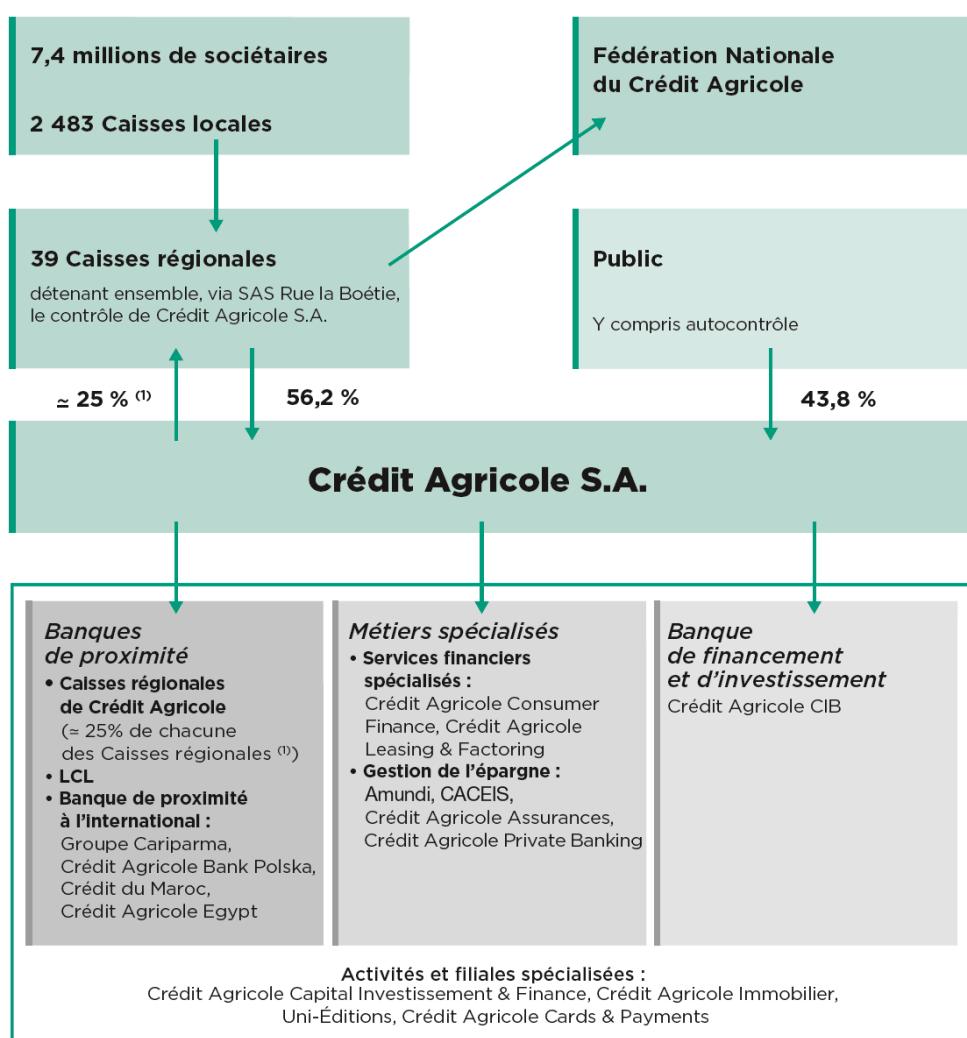
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



Au 31 décembre 2013

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

En 2012, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France disposait d'avances en comptes courants octroyées par les Caisses Locales. En 2013, remboursement de la totalité des avances en comptes courants et souscriptions de DAT in fine pour un total de 112 158 milliers d'euros.

Le montant des parts sociales de la Caisse Régionale Val de France souscrites par les Caisses Locales s'élève à 30 188 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	284 902	295 993
Intérêts et charges assimilées	4.1	-132 806	-154 430
Commissions (produits)	4.2	113 653	117 443
Commissions (charges)	4.2	-15 493	-16 229
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-686	378
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	1 854	-12 571
Produits des autres activités	4.5	2 574	2 102
Charges des autres activités	4.5	-2 478	-2 451
PRODUIT NET BANCAIRE		251 520	230 235
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-128 112	-129 245
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-7 407	-7 275
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		116 001	93 715
Coût du risque	4.8	-9 713	-7 740
RESULTAT D'EXPLOITATION		106 288	85 975
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-210	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		106 078	85 976
Impôts sur les bénéfices	4.10	-38 073	-36 620
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		68 005	49 356
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		68 005	49 356

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		68 005	49 356
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-29	-1 086	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-29	-1 086	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	14	392	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat	-15	-694	
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-806	12 142	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	733	-2 670	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-73	9 472	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-281	-320	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-354	9 152	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-369	8 458
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		67 636	57 814
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part du Groupe		67 636	57 814

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait

s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et inaccessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 9409 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 2 561 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 11 970 milliers d'euros

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater ;

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	21 357	22 852
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	12 889	14 837
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	92 390	131 496
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	746 921	744 665
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	522 642	546 337
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	5 891 829	5 965 156
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33 143	53 694
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	316 007	229 806
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	32 465	37 941
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	138 006	140 296
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	45	46
Immobilisations corporelles	6.14	59 434	47 162
Immobilisations incorporelles	6.14	797	792
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		7 867 925	7 935 080

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 978	5 184
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	46 203	69 531
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	4 065 590	3 973 989
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	2 213 793	2 366 894
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	18 072	24 073
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		80 788	116 119
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	136 982	144 300
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.15	18 516	13 367
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	0	0
TOTAL DETTES		6 583 922	6 713 457
CAPITAUX PROPRES		1 284 003	1 221 623
Capitaux propres - part du Groupe		1 283 993	1 221 613
Capital et réserves liées		287 747	283 976
Réserves consolidées		914 505	874 176
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		13 736	14 105
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		68 005	49 356
Participations ne donnant pas le contrôle		10	10
TOTAL DU PASSIF		7 867 925	7 935 080

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle			K propres conso	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves conso et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital	Primes et Réserves conso liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves conso	Gains et pertes compta directt en K propres non recyclables	Gains et pertes compta directt en K propres recyclables				Gains et pertes compta directt en K propres non recyclables	Gains et pertes compta directt en K propres recyclables		
Capitaux propres au 1er janvier 2012	120 466	1 031 003	-52	1 151 417	5 647			1 157 064	10			10	1 157 074
Augmentation de capital	16 397			16 397			16 397					0	16 397
Variation des titres auto-détenus			-23	-23				-23				0	-23
Dividendes versés en 2012		-9 646		-9 646				-9 646				0	-9 646
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0					0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0					0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0					0	0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	16 397	-9 646	-23	6 728	0	0	0	6 728	0	0	0	0	6 728
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				0	9 152	-694		8 458				0	8 458
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0					0	0
Résultat au 31/12/2012				0			49 356	49 356				0	49 356
Autres variations		7		7				7				0	7
Capitaux propres au 31 décembre 2012	136 863	1 021 364	-75	1 158 152	14 799	-694	49 356	1 221 613	10	0	0	10	1 221 623
Affectation du résultat 2012		49 356		49 356			-49 356					0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	136 863	1 070 720	-75	1 207 508	14 799	-694	0	1 221 613	10	0	0	10	1 221 623
Augmentation de capital	3 777			3 777				3 777				0	3 777
Variation des titres auto-détenus			-6	-6				-6				0	-6
Dividendes versés en 2013		-8 901		-8 901				-8 901				0	-8 901
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0					0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0					0	0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	3 777	-8 901	-6	-5 130	0	0	-5 130	0	0	0	0	-5 130	
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				0	-354	-15		-369				0	-369
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			68 005	68 005				0	68 005
Résultat au 31/12/2013				0			0	-126				0	0
Autres variations (2)		-126		-126				-126				0	-126
Capitaux propres au 31 décembre 2013	140 640	1 061 693	-81	1 202 252	14 445	-709	68 005	1 283 993	10	0	0	10	1 284 003

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	106 078	85 976
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 406	7 275
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	14 294	25 840
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	118	-2
Résultat net des activités de financement	0	512
Autres mouvements	-4 393	-6 564
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	17 425	27 061
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	79 422	70 758
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-85 981	-69 286
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-70 848	-26 501
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-19 536	-5 911
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-32 753	-38 009
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-129 696	-68 949
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-6 193	44 088
Flux liés aux participations (1)	-6 948	20
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19 893	-12 895
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-26 841	-12 875
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-2 811	6 751
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-2 312	-14 254
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-5 123	-7 503
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-38 157	23 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 996	-9 714
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	22 852	24 865
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-8 856	-34 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-24 161	13 996
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	21 357	22 852
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-45 518	-8 856
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-38 157	23 710

* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 7 047 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Val de France Investissement	3000 K€
Sacam Immobilier	2431 K€
Val de France Immobilier	500 K€
Territoires et développement	195 K€
CARCIE	420 K€
C2MS	188 K€
CA TITRES	33 K€
Logiciel Immo	130 K€
FIANET	127 K€
Sempat	23 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à ses actionnaires, à hauteur de 6 587 k€ pour l'année 2013 ; ainsi que les souscriptions de parts sociales pour un montant de 3 776K€.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. **Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'application de ces nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;

- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- *Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option*

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas

de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- BMTN bull dividende pour un montant nominal de 5 000 milliers d'euros
- Seren Epi pour un montant nominal de 2 439 milliers d'euros

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- o *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o *Prêts et créances*

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres

titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- *Dépréciations sur base individuelle*

Le risque de perte avérée est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- *Dépréciations sur base collective*

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2 :

Dans le cadre de la règlementation Bâle 2, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - *Distinction dettes – capitaux propres*

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments

couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de

marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- *Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.*

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual Val de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- *Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.*

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité

implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- *Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.*

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- Les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- Celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- Le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- L'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.19.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intérêsement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- Les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales

non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- L'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- Les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,

- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ **Traitements des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i. le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii. il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii. le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des

normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ **Consolidation des Caisse régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisse locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisse locales en Caisse régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisse régionales et les Caisse locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Val de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et des Caisse locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient la

moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,

- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1. Événements significatifs de la période

Pas d'événement significatif pour l'année 2013.

2.2. Opérations de titrisation et fonds dédiés

Aucune titrisation n'a été effectuée sur la période. Le fonds commun de placement Val de France Rendement est consolidé depuis le 30/06/2010.

2.3. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Nom de l'entité	Valeur au bilan en K euros	% de contrôle
CARCIE	3 000	21%
SAS Crédit Agricole Immobilier	4 000	100%
SAS Val de France Expansion	5 000	100%
EURL Val de France Investissement	15 000	100%

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est assurée par la direction des crédits, des risques et de l'organisation qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.1*)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	10 952	13 071
Instruments dérivés de couverture	92 390	131 496
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	290 014	316 322
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	3 070	7 166
Prêts et créances sur la clientèle	5 891 829	5 965 156
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	316 007	229 806
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	6 604 262	6 663 017
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	839 051	723 816
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	99 134	91 422
Provisions - Engagements par signature	-3 756	-2 077
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	934 429	813 161
Exposition maximale au risque de crédit	7 538 691	7 476 178

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	149 138	2 859 448
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	-	86 342
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	8 007	0	0	0	8 007
Banques centrales	3 070	0	0	0	3 070
Etablissements de crédit	776 951	4 338	2 019	0	774 932
Institutions non établissements de crédit	1 016 892	53 823	35 223	16 486	965 183
Grandes entreprises	4 244 536	88 463	50 008	50 821	4 143 707
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 049 456	146 624	87 250	67 307	5 894 899

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 20 303 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	6 258	0	0	0	6 258
Banques centrales	7 166	0	0	0	7 166
Etablissements de crédit	788 684	14 650	5 976	0	782 708
Institutions non établissements de crédit	1 161 527	38 884	26 767	20 015	1 114 745
Grandes entreprises	4 162 115	82 937	52 298	48 372	4 061 445
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 125 750	136 471	85 041	68 387	5 972 322

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 23 971 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	150 635	132 357
Institutions non établissements de crédit	348 612	193 033
Grandes entreprises	339 804	398 426
Total Engagements de financement	839 051	723 816
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 911	2 076
Institutions non établissements de crédit	80 670	4 281
Grandes entreprises	14 575	74 680
Clientèle de détail	14 575	10 354
Total Engagements de garantie	99 156	91 391

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	3 068	
Institutions non établissements de crédit	1 035	10 592
Grandes entreprises	478 520	441 115
Clientèle de détail	1 731 170	1 915 187
Total Dettes envers la clientèle	2 213 793	2 366 894

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 032 426	146 284	86 996	67 307	5 878 123
Autres pays de l'UE	6 458	231	231	0	6 227
Autres pays d'Europe	668		0	0	668
Amérique du Nord	7 772	103	22	0	7 750
Amériques Centrale et du Sud	62		0	0	62
Afrique et Moyen Orient	1 451	5	0	0	1 451
Asie et Océanie (hors Japon)	2		0	0	2
Japon	608		0	0	608
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 049 447	146 623	87 249	67 307	5 894 891

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 20 303 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 097 260	135 904	84 934	68 387	5 943 939
Autres pays de l'UE	10 862	452	86	0	10 776
Autres pays d'Europe	714	10	0	0	714
Amérique du Nord	14 884	104	20	0	14 864
Amériques Centrale et du Sud	1		0	0	1
Afrique et Moyen Orient	1 186		0	0	1 186
Asie et Océanie (hors Japon)	14		0	0	14
Japon	829	1	1	0	828
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 125 750	136 471	85 041	68 387	5 972 322

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 23 971 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	835 574	723 399
Autres pays de l'UE	3 361	266
Autres pays d'Europe	23	24
Amérique du Nord	20	24
Amériques Centrale et du Sud	6	5
Afrique et Moyen Orient	50	64
Asie et Océanie (hors Japon)	16	37
Japon		
Total Engagements de financement	839 050	723 819
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	99 072	91390
Autres pays de l'UE	84	
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	99 156	91 390

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	2 196 917	2 355 536
Autres pays de l'UE	4 357	4 485
Autres pays d'Europe	381	914
Amérique du Nord	10 351	3 176
Amériques Centrale et du Sud	351	646
Afrique et Moyen Orient	951	1 731
Asie et Océanie (hors Japon)	10	17
Japon	475	389
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	2 213 793	2 366 894

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						370 679	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	20 720	
Administrations centrales					0	0	
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	153 340	3 034	246	0	156 620	59 374	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	17 907	216			18 123	2 319	
Grandes entreprises	72 522	1 367	0		73 889	18 600	
Clientèle de détail	62 911	1 451	246		64 608	38 455	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	153 340	3 034	246	0	156 620	430 053	
						175 277	

(en milliers d'euros)	31/12/12					31/12/12	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						370 422	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	217 320	6 495	22 879	0	246 694	51 430	
Administrations centrales	2 503				2 503		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit	59 375	4 754			64 129		
Institutions non établissements de crédit					0	8 674	
Grandes entreprises	80 867	876	22 516		104 259	12 117	
Clientèle de détail	74 575	865	363		75 803	30 639	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	217 320	6 495	22 879	0	246 694	421 852	
						172 414	
						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion *chapitre 5.2*)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	2 740	30 993	58 657	92 390	131 496
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 740	30 993	58 657	92 390	131 496
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 740	30 993	58 657	92 390	131 496
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	2 740	30 993	58 657	92 390	131 496

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	8 033	34 519	3 651	46 203	69 531
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				8 033	34 519	3 651	46 203	69 531
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	8 033	34 519	3 651	46 203	69 531
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	8 033	34 519	3 651	46 203	69 531

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	111	1 147	2 062	3 320	5 184
. Futures								
. FRA				111	1 147	2 062	3 320	5 171
. Swaps de taux d'intérêts								
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								13
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	1	1	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						1	1	
Sous total	0	0	0	111	1 147	2 063	3 321	5 184
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	111	1 147	2 063	3 321	5 184

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	111	1 314	2 367	3 792	
. Futures				111	1 314	2 367	3 792	
. FRA							5 171	
. Swaps de taux d'intérêts								
. Options de taux								
. Caps-floors-collars							13	
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	186	186	
. Dérivés sur actions & indices boursiers						186		
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						186	186	
Sous total	0	0	0	111	1 314	2 553	3 978	
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	111	1 314	2 553	3 978	
							5 184	

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel	
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	2 388 703		2 461 844
. Futures			
. FRA			
. Swaps de taux d'intérêts	2 388 703		2 456 984
. Options de taux			
. Caps-floors-collars			4 860
. Autres instruments conditionnels			
<u>Instruments de devises et or :</u>	5 828		5 988
. Opérations fermes de change			
. Options de change	5 828		5 988
<u>Autres instruments :</u>	0		0
. Dérivés sur actions & indices boursiers			
. Dérivés sur métaux précieux			
. Dérivés sur produits de base			
. Dérivés de crédits			
. Autres			
Sous total	2 394 531		2 467 832
. Opérations de change à terme	579		3 182
Total Notionnels	2 395 110		2 471 014

Risque de change

(cf. Rapport de gestion 5.3.3)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 866 596	7 866 596	7 934 981	7 934 991
Autres devises de l'UE				
USD	1 116	1 116	97	88
JPY	59	59		
Autres devises	154	154	1	
Total bilan	7 867 925	7 867 925	7 935 079	7 935 079

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 5.3.4)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	48 117	64 179	152 656	257 690		522 642
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	476 135	628 722	1 966 916	2 974 488	125	6 046 386
Total	524 252	692 901	2 119 572	3 232 178	125	6 569 028
Dépréciations						-154 557
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						6 414 471

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	70 671	25 356	197 422	252 888		546 337
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	595 164	675 170	1 945 100	2 903 149		6 118 584
Total	665 835	700 526	2 142 522	3 156 037	0	6 664 921
Dépréciations						-153 428
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						6 511 493

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	972 476	1 142 424	958 571	992 119		4 065 590
Dettes envers la clientèle	1 719 433	188 398	289 090	16 872		2 213 793
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 691 909	1 330 822	1 247 661	1 008 991	0	6 279 383

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 138 493	963 523	926 588	945 385		3 973 989
Dettes envers la clientèle	1 615 338	187 642	551 626	12 289		2 366 894
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 753 831	1 151 165	1 478 214	957 674	0	6 340 883

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	555		2 500			3 055
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	3 003	12 014				15 017
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	3 558	12 014	2 500	0	0	18 072
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée					0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	481		2 500			2 981
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	5 074	16 019				21 092
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	5 555	16 019	2 500	0	0	24 073
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée					0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	3 756					3 756

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données	2 077					2 077

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion 5.3)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	92 390	44 315	2 228 886	131 495	66 861	2 294 803
Taux d'intérêt	92 390	44 315	2 228 598	131 495	66 861	2 293 214
Capitaux propres			288			1 589
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	1 888	15 832	0	2 670	6 984
Taux d'intérêt		1 888	10 000		2 670	1 000
Capitaux propres			5 832			5 984
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	92 390	46 203	2 244 718	131 495	69 531	2 301 787

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 5.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et «conglomérats financiers », *[l'entité]* est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, *la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France* a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013 comme en 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 311	4 984
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 306	24 805
Sur opérations avec la clientèle	220 404	221 505
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	273	347
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 712	9 034
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	26 895	35 318
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Produits d'intérêts (1) (2)	284 902	295 993
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 222	-4 803
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-77 395	-89 727
Sur opérations avec la clientèle	-23 081	-27 521
Sur dettes représentées par un titre	-143	-334
Sur dettes subordonnées	0	-512
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-26 962	-31 530
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-3	-3
Charges d'intérêts	-132 806	-154 430

(1) dont 4 238 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 3 982 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 5 112 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 5 080 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	85		85	132		132
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 353	-9 342	11 011	21 490	-10 082	11 408
Sur opérations avec la clientèle	26 048	-716	25 332	24 796	-834	23 962
Sur opérations sur titres		-4	-4		-3	-3
Sur opérations de change	17		17	12		12
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	46		46	79		79
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	64 275	-5 431	58 844	67 855	-5 311	62 544
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 829		2 829	3 079	1	3 080
Produits nets des commissions	113 653	-15 493	98 160	117 443	-16 229	101 214

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-853	89
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	84	187
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	83	102
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-686	378

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 572	-3 572	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 194	-2 378	-1 184
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 378	-1 194	1 184
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	285 309	-285 309	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	150 045	-135 264	14 781
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	135 264	-150 045	-14 781
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	288 881	-288 881	0

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 930	-4 930	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 448	-2 482	-34
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 482	-2 448	34
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	322 286	-322 286	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	155 177	-167 109	-11 932
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	167 109	-155 177	11 932
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	327 216	-324 216	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	484	915
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	3 104	3 738
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-1 734	-17 224
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 854	-12 571

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont 2561 milliers d'euros de moins-value latente sur le titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

(2) dont 9408 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros et 695 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SACAM INTERNATIONAL.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-2	-2
Autres produits (charges) nets	98	-347
Produits (charges) des autres activités	96	-349

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	-78 858	-78 996
Impôts et taxes	-6 709	-6 179
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-42 545	-44 070
Charges générales d'exploitation	-128 112	-129 245

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2013			2012
	Ernst & Young	KPMG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	86	77	163	159
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
Total Honoraires des commissaires aux comptes	86	77	163	159

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	-7 407	-7 275
- immobilisations corporelles	-7 334	-7 242
- immobilisations incorporelles	-73	-33
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-7 407	-7 275

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-45 665	-41 545
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-41 082	-39 949
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-7	-63
Engagements par signature	-2 737	-817
Risques et charges	-1 839	-716
Reprises de provisions et de dépréciations	35 994	32 896
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	34 257	32 083
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	1	
Engagements par signature	1 057	464
Risques et charges	679	349
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-9 671	-8 649
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-615	-315
Récupérations sur prêts et créances amortis	701	1 245
Décotes sur crédits restructurés	-128	-17
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-4
Coût du risque	-9 713	-7 740

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-210	1
Plus-values de cession	18	98
Moins-values de cession	-228	-97
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-210	1

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-39 453	-36 057
Charge d'impôt différé	1 380	-563
Charge d'impôt de la période	-38 073	-36 620

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	106 078	38%	-40 310 -762
Effet des différences permanentes			
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			274
Effet de l'imposition à taux réduit			795
Effet des autres éléments			1 930
Taux et charge effectifs d'impôt		35,89%	-38 073

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	85 976	36,10%	-31 037 -8 487
Effet des différences permanentes			
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-304
Effet de l'imposition à taux réduit			332
Effet des autres éléments			2 876
Taux et charge effectifs d'impôt		42,59%	-36 620

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,
Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-806	12 142
Ecart de réévaluation de la période	2 171	820
Transfert en résultat	-2 977	11 322
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	733	-2 670
Ecart de réévaluation de la période	733	-2 670
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-281	-320
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	-354	9 152
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-29	-1 086
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	14	392
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-15	-694
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-369	8 458
Dont part Groupe	-369	8458
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

(1) dont 11 969 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie (chiffre identique à 2012).

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	24 211	-7 661	16 550	16 550	-806	-29	-835	-835	23 405	-7 690	15 715	15 715
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-2 670	919	-1 751	-1 751	733	-252	481	481	-1 937	667	-1 270	-1 270
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	21 541	-6 742	14 799	14 799	-73	-281	-354	-354	21 468	-7 023	14 445	14 445
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	21 541	-6 742	14 799	14 799	-73	-281	-354	-354	21 468	-7 023	14 445	14 445
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 086	392	-694	-694	-29	14	-15	-15	-1 115	406	-709	-709
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 086	392	-694	-694	-29	14	-15	-15	-1 115	406	-709	-709
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 086	392	-694	-694	-29	14	-15	-15	-1 115	406	-709	-709
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 455	-6 350	14 105	14 105	-102	-267	-369	-369	20 353	-6 617	13 736	13 736

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

La clientèle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	20 723		21 980	
Banques centrales	634		872	
Valeur au bilan	21 357	0	22 852	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 258	6 950
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 631	7 887
Valeur au bilan	12 889	14 837
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	1 937	1 766
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 937	1 766
- Actions et autres titres à revenu variable	3 321	5 184
Instruments dérivés		
Valeur au bilan	5 258	6 950

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 631	7 887
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 631	7 887
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	7 631	7 887

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 978	5 184
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	3 978	5 184

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	3 978	5 184
Valeur au bilan	3 978	5 184

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	12 479	2 387		13 353	3 261	
Obligations et autres titres à revenu fixe	277 535	15 068		302 969	15 313	-13
Actions et autres titres à revenu variable	36 064	3 395	-254	24 559	2 247	-221
Titres de participation non consolidés (1)	420 843	3 547	-1 058	403 784	3 652	-357
Total des titres disponibles à la vente	746 921	24 397	-1 312	744 665	24 473	-591
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)	746 921	24 397	-1 312	744 665	24 473	-591
Impôts		-6 377	84		-7 741	80
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		18 020	-1 228		16 732	-511

(1) dont - 20 720 milliers d'euros comptabilisés en 2013 au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 356 489 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (chiffre identique à 2012)

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	3 070	7 166
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2	669
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	3 070	7 166
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	3 070	7 166
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 154	1 591
Comptes et avances à terme	492 809	511 972
Prêts subordonnés	25 609	25 608
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	519 572	539 171
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	519 572	539 171
Valeur au bilan	522 642	546 337

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	3 159	3 089
Autres concours à la clientèle	5 937 167	6 021 572
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	13 285	13 285
Titres non cotés sur un marché actif	2 236	2 236
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	28 671	28 195
Comptes ordinaires débiteurs	61 868	50 207
Valeur brute	6 046 386	6 118 584
Dépréciations	-154 557	-153 428
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	5 891 829	5 965 156
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	5 891 829	5 965 156

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	0		0	0			0
Créances sur la clientèle dont dépréciations collectives	-153 428		-43 767	42 638			-154 557
Opérations de location financement	-68 387		-5 718	6 798			-67 307
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0		0	0			0
Actifs disponibles à la vente	0		0	0			0
Autres actifs financiers	-18 986		-1 734	0			-20 720
Total Dépréciations des actifs financiers	-172 487	0	-45 508	42 639	0	0	-175 356

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	0		0	0			0
Créances sur la clientèle dont dépréciations collectives	-151 465		-42 020	40 057			-153 428
Opérations de location financement	-66 451		-3 614	1 678			-68 387
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente (1)	0						0
Autres actifs financiers	-1 789		-17 224	27			-18 986
Total Dépréciations des actifs financiers	-153 264	0	-59 307	40 084	0	0	-172 487

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 11 970 milliers d'euros dont 2 560 milliers transférés des capitaux propres et 9 408 milliers d'euros de dépréciation durable.

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 982	1 591
dont comptes ordinaires créditeurs	1 337	40
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 982	1 591
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	45 336	11 079
Comptes et avances à terme	4 017 272	3 961 319
Total	4 062 608	3 972 398
Valeur au bilan	4 065 590	3 973 989

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	1 492 631	1 448 974
Comptes d'épargne à régime spécial	31 420	27 392
Autres dettes envers la clientèle	689 742	890 528
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	2 213 793	2 366 894

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	92 958	62 714
Obligations et autres titres à revenu fixe	223 049	167 092
Total	316 007	229 806
Dépréciations	0	0
Valeur au bilan	316 007	229 806

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	3 055	2 981
Titres du marché interbancaire	15 017	21 092
Titres de créances négociables :		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	18 072	24 073
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

6.10. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/13	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	95 711		95 711	45 153	195	50 363
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	95 711	0	95 711	45 153	195	50 363

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	136 679		136 679	2 327		134 352
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	136 679	0	136 679	2 327	0	134 352

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est lié avec ses clients par la convention cadre de type FBF.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	50 181		50 181	45 153		5 028
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	50 181	0	50 181	45 153	0	5 028

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présents dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	74 715		74 715	74 715		0
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à Compensation	74 715	0	74 715	74 715	0	0

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	3 873	11 160
Impôts différés	28 592	26 781
Total Actifs d'impôts courants et différés	32 465	37 941
Impôts courants	0	0
Impôts différés	0	0
Total Passifs d'impôts courants et différés	0	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	29 063	0	27 910	0
Charges à payer non déductibles	844		799	
Provisions pour risques et charges non déductibles	25 667		25 742	
Autres différences temporaires	2 551		1 370	
Impôts différés / Réserves latentes	0	635	0	1 000
Actifs disponibles à la vente		635		1 000
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecarts actuariels	14			
Impôts différés / Résultat	164			129
Total Impôts différés	29 227	635	27 910	1 129
Total Impôts différés net	28 592		26 781	

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	62 307	71 693
Comptes de stocks et emplois divers	703	286
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	61 598	71 362
Comptes de règlements	6	45
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	75 699	68 603
Comptes d'encaissement et de transfert	45 839	36 429
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits à recevoir	29 194	31 644
Charges constatées d'avance	664	529
Autres comptes de régularisation	2	1
Valeur au bilan	138 006	140 296

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	59 198	46 541
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	39 796	41 141
Versement restant à effectuer sur titres	19 402	5 400
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	77 784	97 759
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	4 865	23 025
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	3
Produits constatés d'avance	30 734	33 586
Charges à payer	42 182	41 145
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	136 982	144 300

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/13
Valeur brute	67						67
Amortissements et dépréciations	-21		-1				-22
Valeur au bilan	46	0	-1	0	0	0	45

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	67						67
Amortissements et dépréciations	-19		-2				-21
Valeur au bilan	48	0	-2	0	0	0	46

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	67		67	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	67	0	67	0

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	139 801		26 882	-16 747			149 936
Amortissements et dépréciations	-92 639		-7 333	9 470			-90 502
Valeur au bilan	47 162	0	19 549	-7 277	0	0	59 434
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6139		77	-5085			1 131
Amortissements et dépréciations	-5347		-73	5086			-334
Valeur au bilan	792	0	4	1	0	0	797

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	128 769		13 395	-2 363			139 801
Amortissements et dépréciations	-87 258		-7 242	1 861			-92 639
Valeur au bilan	41 511	0	6 153	-502	0	0	47 162
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6153		3	-17			6 139
Amortissements et dépréciations	-5331		-33	17			-5 347
Valeur au bilan	822	0	-30	0	0	0	792

6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/12	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/13
Risques sur les produits épargne logement	4 813		1 381					6 194
Risques d'exécution des engagements par signature	2 077		2 737		-1 058			3 756
Risques opérationnels	1 382		504		-1 133			753
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	1 050		6		-357		219	918
Litiges divers	1 761		1 960		-678			3 043
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	2 284		2 443	-684	-191			3 852
Total	13 367	0	9 031	-684	-3 417	0	219	18 516

(1) Dont 195 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 724 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 219 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/11	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/12
Risques sur les produits épargne logement	7 823				-3 010			4 813
Risques d'exécution des engagements par signature	1 724		817		-464			2 077
Risques opérationnels	418		1 015		-51			1 382
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	749		332		-31			1 050
Litiges divers	1 447		992	-41	-637			1 761
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	501		2 278	-465	-30			2 284
Total	12 662	0	5 434	-506	-4 223	0	0	13 367

(1) Dont 332 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 718 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	268 110	159 756
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	379 298	394 213
Ancienneté de plus de 10 ans	496 164	546 935
Total plans d'épargne-logement	1 143 572	1 100 904
Total comptes épargne-logement	252 541	244 911
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 396 113	1 345 815

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	7 895	9 998
Comptes épargne-logement :	40 451	46 380
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	48 346	56 378

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	93	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 027	
Ancienneté de plus de 10 ans	5 074	4 813
Total plans d'épargne-logement	6 194	4 813
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	6 194	4 813

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	4 813	1 381			6 194
Comptes épargne-logement :					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	4 813	1 381	0	0	6 194

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI) Dont part du Public Dont part Crédit Agricole S.A. Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA) Dont part du Public Dont part Crédit Agricole S.A. Dont part Caisses Locales	1 306 419 219 814 1 081 419 5 186	2 965 2 965 2 965	2 965 2 965 8 151	1 306 419 216 849 1 081 419 8 151	30%	
Parts sociales Dont 57 Caisses Locales Dont 28 administrateurs de la CR Dont Crédit Agricole S.A.	3 019 289 3 018 808 480 1	32 32	32	3 019 289 3 018 840 448 1	70%	100%
Total	4 325 708	2 997	2 997	4 325 708	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est 43 257 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Val de France a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 21/03/2014 un dividende net par part sociale de 0,246 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2010	4,65	0,330
2011	4,70	0,350
2012	4,40	0,278
Prévu 2013	4,35	0,246

➤Affectations du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat minoré du report à nouveau débiteur de 189 432€ et la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France du 21 mars 2014.

Le texte de la résolution qui affecte le résultat et qui fixe le dividende est le suivant :

Réserve Légale	42 519 254,99€
Dotations aux autres réserves	14 173 085,00€
Intérêts aux parts sociales	742 744,90€
Rémunération des CCA	5 682 922,65€

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	21 357					21 357
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		7 742	1 147	2 063	1 937	12 889
Instruments dérivés de couverture	850	1 890	30 993	58 657		92 390
Actifs financiers disponibles à la vente		150	2 673	241 780	502 318	746 921
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 117	64 179	152 656	257 690		522 642
Prêts et créances sur la clientèle	432 437	614 548	1 882 142	2 962 577	125	5 891 829
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33 143	33 143
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 433	17 605	89 394	201 575		316 007
Total Actifs financiers par échéance	510 194	706 114	2 159 005	3 724 342	537 523	7 637 178
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		111	1 314	2 367	186	3 978
Instruments dérivés de couverture	1 270	6 763	34 519	3 651		46 203
Dettes envers les établissements de crédit	972 476	1 142 424	958 571	992 119		4 065 590
Dettes envers la clientèle	1 719 433	188 398	289 090	16 872		2 213 793
Dettes représentées par un titre	3 558	12 014	2 500			18 072
Dettes subordonnées	0					0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					80 788	80 788
Total Passifs financiers par échéance	2 696 737	1 349 710	1 285 994	1 015 009	80 974	6 428 424

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	22 852					22 852
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		224	9 714	3 133	1 766	14 837
Instruments dérivés de couverture	2 471	3 445	36 052	89 528		131 496
Actifs financiers disponibles à la vente		18 058	0	247 986	478 621	744 665
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 671	25 356	197 422	252 888		546 337
Prêts et créances sur la clientèle	519 942	626 800	1 928 009	2 890 404		5 965 155
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					53 694	53 694
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 967	15 570	68 401	140 866		229 804
Total Actifs financiers par échéance	620 903	689 453	2 239 598	3 624 805	534 081	7 708 840
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		57	1 994	3 133		5 184
Instruments dérivés de couverture	757	3 907	55 110	9 756		69 530
Dettes envers les établissements de crédit	1 138 493	963 523	926 588	945 385		3 973 989
Dettes envers la clientèle	1 615 338	187 642	551 626	12 289		2 366 894
Dettes représentées par un titre	5 555	16 019	2 500			24 074
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					116 119	116 119
Total Passifs financiers par échéance	2 760 143	1 171 148	1 537 818	970 563	116 119	6 555 790

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012
Salaires et traitements (1)		-40 305	-41 358
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)		-4 472	-4 613
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 358	-487
Autres charges sociales		-14 349	-15 710
Intéressement et participation		-8 736	-8 667
Impôts et taxes sur rémunération		-8 638	-8 161
Total Charges de personnel		-78 858	-78 996

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 622 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 870 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 1 169 milliers d'euros au 31 décembre 2013 dans le compte 612930. Ce CICE fera l'objet d'une

restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en mai 2014 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôts au cours de l'exercice 2014.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	1 196	1 202
Etranger		
Total	1 196	1 202

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 387	15 941
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 293	1 058
Coût financier	493	745
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	185
Prestations versées (obligatoire)	-1 519	-1 618
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-295	1 076
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	267	
Dette actuarielle au 31/12/N	17 611	17 387

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1293	1058
Charge / produit d'intérêt net		
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1293	1058

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écart actuaire cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	564	-522
Ecart de change	68	10
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-295	1076
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	267	
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*		
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	604	564

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	16465	15938
Ecart de change	468	502
Intérêt sur l'actif (produit)	-68	-10
Gains / (pertes) actuariels	2085	1468
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	185
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-1519	-1618
Juste valeur des actifs au 31/12/N	17416	16465

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Variation de juste valeur des droits à remboursement		
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1		
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1		
Ecart de change		
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)		
Gains / (pertes) actuariels		
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds		
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Position nette		
Dette actuarielle fin de période		
Dette actuarielle fin de période	17 611	17 387
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-17 416	-16 465
Position nette (passif) / actif fin de période	195	922
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012		922

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/13	31/12/12
Taux d'actualisation (1)	3,05%	2,85%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,85%	2,90%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,70%	2,90%
Taux d'évolution des coûts médicaux		3,33%
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Euro zone		
	En %	en montant	dont coté
Actions	8,0%	1 393	
Obligations	86,0%	14 978	
Immobiliers	6,0%	1 045	
Autres actifs			

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,96 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,42 %.

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 889 milliers euros à la fin de l'exercice 2013.

La réserve Spéciale de participation est calculée selon la formule légale, majorée conformément à un accord local conclu le 6 juin 2003. Cette majoration porte sur le montant des dividendes encaissés de la SAS La Boétie, nets de frais qui sont réintégrés au bénéfice fiscal de la Caisse Régionale Val de France pour déterminer l'assiette de calcul de la participation de l'année (le régime fiscal mère-fille choisi par la Caisse Régionale Val de France exclut de fait cette réintégration). Le montant de la Réserve Spéciale de Participation au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 817 milliers d'euros.

La Caisse régionale Val de France a conclu un accord intéressement conformément à la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans, il s'applique donc aux trois exercices allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Une enveloppe globale dite de retour financier est fixée. Elle correspond à l'ensemble des sommes versées aux salariés de la Caisse Régionale Val de France au titre de la participation et de l'intéressement.

L'enveloppe annuelle dite de retour financier est exprimée en pourcentage du résultat net social de la Caisse Régionale Val de France arrêté au 31 décembre de chaque exercice de référence selon les normes françaises, certifié par les commissaires aux comptes.

Ce pourcentage est déterminé en fonction du niveau de la météo client moyen de la CR obtenu suite à l'enquête de satisfaction réalisée chaque année au 1^{er} trimestre auprès des clients de Val de France.

- **Calcul de l'enveloppe de retour financier**

Niveau de la météo client	Retour financier en pourcentage du résultat net social
Si météo client < ou égal à 80%	13,60%
Si météo client > à 80% et < ou égale à 82%	13,30%
Si météo client > à 82% et < ou égale à 83%	13,60%
Si météo client > à 83% et < ou égale à 86%	13,80%
Si météo client > à 86% et < ou égale à 90%	14,00%
Si météo client > à 90%	14,50%

- **Calcul de la prime d'intéressement**

Le montant de l'intéressement correspond à la différence entre l'enveloppe globale fixée ci-dessus et la réserve spéciale de participation calculée conformément aux dispositions de l'accord du 6 juin 2003.

Intéressement = (Enveloppe de retour financier – réserve spéciale de participation)

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2013 s'élève à 6 909 milliers d'euros.

- **Engagements en matière de médailles du travail**

Enfin la Caisse Régionale Val de France constitue des provisions selon une méthode de probabilité statistique d'engagements futurs au titre de l'attribution de médailles du travail ; le stock de provisions constituées au 31 décembre 2013 s'élève à 724 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

- avantage à court terme 2 204 milliers d'euros
- avantages postérieurs à l'emploi 1 294 milliers d'euro

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre « Principes et méthode comptables ».

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés			
Engagements de financement		921 735	723 816
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)		82 684	0
. Engagements en faveur de la clientèle		839 051	723 816
Ouverture de crédits confirmés		606 946	484 996
- Ouverture de crédits documentaires		478	1 597
- Autres ouvertures de crédits confirmés		606 468	483 399
Autres engagements en faveur de la clientèle		232 105	238 820
Engagements de garantie		412 037	404 303
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (2)		312 881	312 913
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		0	32
Autres garanties		312 881	312 881
. Engagements d'ordre de la clientèle		99 156	91 390
Cautions immobilières		6 027	7 191
Autres garanties d'ordre de la clientèle		93 129	84 199
Engagements reçus			
Engagements de financement		425 000	425 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit		425 000	425 152
. Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de garantie		1 831 767	1 883 646
. Engagements reçus d'établissements de crédit		118 628	114 598
. Engagements reçus de la clientèle		1 713 139	1 769 048
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		128 017	167 641
Autres garanties reçues		1 585 122	1 601 407

(1) dont 46.8 millions d'euros de Home Loan et 35.9 millions d'euros de financement switch

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 270 609	2 300 852
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 270 609	2 300 852
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Créances apportées en garantie :

Afin de couvrir le déficit en liquidités des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA a créé une filiale à 100%, Crédit Agricole Home Loan SFH, chargée de lever des ressources redistribuées aux Caisses Régionales par l'intermédiaire de Crédit Agricole SA.

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté 2 270 609 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 300 852 milliers d'euros en 2012. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté :

- 1 443 683 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 711 228 milliers d'euros en 2012;
- 63 487 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 63 556 milliers d'euros en 2012;
- 156 990 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 153 168 milliers d'euros en 2012;
- 606 448 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 372 899 milliers d'euros en 2012

Au 31/12/2013 le montant des avances à Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 220 047 milliers d'euros pour une durée allant de 1 à 15 ans. En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse Régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole Home Loan SFH une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 320 179 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'opération « switch », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a apporté en garantie à Crédit Agricole SA des garanties à hauteur de 312 881 K€.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspondent à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donnée son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 782 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres	782	0
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	782	0

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créesances	6 531 875	0	6 511 710	20 165
Créesances sur les établissements de crédit (1)	551 937	0	551 937	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	2		2	
Comptes et prêts à terme	521 725		521 725	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	30 210		30 210	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créesances sur la clientèle	5 979 938	0	5 959 773	20 165
Créesances commerciales	3 159		3 159	
Autres concours à la clientèle	5 871 130		5 871 130	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	13 218		13 218	
Titres non cotés sur un marché actif	2 225		2 225	
Créesances nées d'opérations d'assurance directe				
Créesances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	28 431		8 266	20 165
Comptes ordinaires débiteurs	61 775		61 775	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	314 661	266 438	48 223	0
Effets publics et valeurs assimilées	95 180	95 180		
Obligations et autres titres à revenu fixe	219 481	171 258	48 223	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 846 536	266 438	6 559 933	20 165

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads

de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	4 127 459	0	4 127 459	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	46 671		46 671	
Comptes et emprunts à terme	4 080 787		4 080 787	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Autres sommes dues EC	1		1	
Dettes envers la clientèle	2 144 388	0	2 144 388	0
Comptes ordinaires créditeurs	1 492 615		1 492 615	
Comptes d'épargne à régime spécial	31 420		31 420	
Autres dettes envers la clientèle	620 353		620 353	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Autres sommes dues EC				
Dettes représentées par un titre	17 862		17 862	
Dettes subordonnées				
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 289 709	0	6 289 709	0

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont

également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 186 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -186 milliers d'euros)

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 258	-	5 258	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	1 937	-	1 937	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	1 937	1 937		
Instruments dérivés	3 321		3 321	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 631	-	7 631	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 631	-	7 631	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 631		7 631	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	390 432	310 640	77 819	1 973
Effets publics et valeurs assimilées	12 479	12 479		
Obligations et autres titres à revenu fixe	277 535	277 535		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	100 418	20 626	77 819	1 973
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	92 390		92 390	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	495 711	310 640	183 098	1 973
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(1) Hors 356 489 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 950	-	6 950	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	1 766	-	1 766	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	1 766		1 766	
Instruments dérivés	5 184		5 184	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 887	2 346	5 541	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 887	2 346	5 541	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 887	2 346	5 541	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	388 176	327 634	60 542	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 353	13 353		
Obligations et autres titres à revenu fixe	302 969	302 969		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	71 854	11 312	60 542	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	131 496		131 496	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	534 509	329 980	204 529	-
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(1) Hors 356 489 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 978	-	3 978	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	3 978		3 978	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	46 203		46 203	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	50 181		50 181	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 184	-	5 184	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	5 184		5 184	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	69 531		69 531	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	74 715		74 715	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

11. Événements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Val de France Rendement	France		Intégration globale	100%	100%	100%	100%
57 Caisses Locales	France		Intégration globale	100%	100%	100%	100%

En 2013, fusion des Caisses Locales de Morée et d'Ouzouer Le Doyen.

Détail du périmètre de consolidation :

Liste des Caisses Locales consolidées de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au 31/12/2013.		
ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS	28260 ANET
ARROU	18 GRANDE RUE	28290 ARROU
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHE	28700 AUNEAU
AUTHON DU PERCHE	PLACE DU MARCHE	28330 AUTHON DU PERCHE
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX	41000 BLOIS
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHE AUX GRAINS	28800 BONNEVAL
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN	41250 BRACIEUX
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN	28270 BREZOLLES
BROU	1 RUE DES CHANGES	28160 BROU
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
CHATEAUDUN	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
CHATEAUNEUF EN THYMERAI	11 PLACE DES HALLES	28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAI
CLOYES SUR LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN	28220 CLOYES SUR LOIR
CONTRES	10 PL.DU 8 MAI	41700 CONTRES
COUR CHEVERNY	PL.VICTOR HUGO	41700 COUR CHEVERNY
COURVILLE SUR EURE	53 R.CARNOT -COURVILLE/EURE	28190 COURVILLE SUR EURE
DEPARTEMENTALE	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 DEPARTEMENTALE
DREUX	2 RUE PARISIS	28103 DREUX
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE	41270 DROUE
GRANDES ENTR COLLECT	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41190 HERBAULT
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28120 ILLIERS COMBRAY
JANVILLE	PLACE DU MARTROI	28310 JANVILLE
JOSNES	7 GRANDE RUE - JOSNES	41370 JOSNES
LA BAZOCHE GOUET	PL. DU MARCHE -BAZOCHE GOUET	28330 LA BAZOCHE GOUET
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28340 LA FERTE VIDAME
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28240 LA LOUPE
LA VILLE AUX CLERCS	7 PLACE DU PUITS	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS
LAMOTTE	22 RUE DUFORT DE DURAS	41600 LAMOTTE BEUVRON
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	41120 LES MONTILS
MAINTENON	4 PLACE A BRIAND	28130 MAINTENON
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41370 MARCHENOIR
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	41320 MENNETOU SUR CHER
MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER
MONDOUBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOUBLEAU
MONTOIRE	36 37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
MONTRICHARD	1 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD
MOREE- OUZOUER LE DOYEN	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE
NEUNG SUR BEUVRON	RUE DU COLONEL MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTTE GATE	28400 NOGENT LE ROTROU
ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN
ORGERES EN BEAUCHE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCHE
OUCQUES	7 RUE DE L EGLISE	41290 OUCQUES
OUZOUER LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OUZOUER LE MARCHE
ROMORANTIN	20 AVE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
ST AIGNAN	22 PLACE WILSON	41110 ST AIGNAN
ST AMAND	AVENUE DU PRESIDENT GRELLET	41310 ST AMAND LONGPRE
SAINT LUBIN DES JONCHERETS	38 RUE CHARLES RENARD	28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS
SAVIGNY SUR BRAYE	RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
SELLES SUR CHER	1 RUE ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER
SELOMMES	3 R.DE LA VALLEE	41100 SELOMMES
SENONCHES	16 PL DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES
THIRON - BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAI
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME
VOVES	13.15 RUE DU VOISIN	28150 VOVES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 6.15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Paris-La Défense et Toulouse, le 6 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI



Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux